



RAPPORT
CLIMAT &
BIODIVERSITÉ

2021

Par Olivier DE BERRANGER
Directeur Général Délégué & Directeur de la Gestion d'actifs

Depuis la révolution industrielle, l'accélération du changement climatique est sans précédent dans l'histoire. Les conclusions du dernier rapport du GIEC¹ sont sans équivoque : les activités humaines sont le principal facteur du **réchauffement planétaire** via l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, dont le dioxyde de carbone (CO₂). Les estimations sont aussi plus pessimistes : la probabilité du dépassement vers 2030 du seuil symbolique de hausse de la température moyenne de +1,5° est forte. Le dépassement surviendrait donc une décennie plus tôt. Cette accélération s'accompagne de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes dans le monde. A cette crise climatique s'ajoute une **crise de la biodiversité**, dont l'érosion dramatique, **intimement liée au changement climatique**, est également la conséquence des activités humaines. Ces deux crises environnementales font peser des risques de plus en plus importants non seulement sur la société et ses populations mais également sur les entreprises et par conséquent nos investissements.

Face à ce constat éloquent, La Financière de l'Échiquier (LFDE), pionnier de l'investissement responsable, intensifie son engagement en faveur de la transition écologique. LFDE a publié début 2021 **sa stratégie Climat et Biodiversité**, déclinant ses engagements sur 4 thématiques : Gouvernance, Gestion, Engagement avec les parties prenantes et Transparence. Un an après, nous sommes heureux de publier notre premier rapport Climat et Biodiversité. Il est l'occasion de dresser un premier bilan des engagements et des actions déployées en 2021.

Nous reconnaissons **la double matérialité des risques climatiques et de biodiversité** sur notre activité. C'est pourquoi nous cherchons à mesurer à la fois les impacts positifs ou négatifs des activités des entreprises en portefeuille, mais aussi les impacts positifs ou négatifs du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité sur leurs activités.

L'enjeu du changement climatique est intégré à différentes étapes de la gestion de nos produits financiers. Ce document fera donc référence à d'autres publications de LFDE : [Code de Transparence AFG-FIR](#), [Rapport et Politique de Vote et d'Engagement](#), [Stratégie Climat et Biodiversité](#) et [Politique Charbon](#). Chacun de ces documents vient compléter les éléments présentés dans ce rapport.

Ce rapport suit les exigences et recommandations de **l'article 29 de la loi Energie-Climat** et de la **TCFD** (Task Force on Climate-related Financial Disclosure), tous les éléments réglementaires sont identifiables dans ce rapport à l'aide de tampons spécifiques.

¹GIEC : Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat

1. Stratégie & moyens déployés

- P.8 **ENGAGEMENT 1**
RENFORCER LA GOUVERNANCE CLIMAT DE LFDE
- P.10 **ENGAGEMENT 2**
ETRE EXEMPLAIRES
- P.12 **ENGAGEMENT 3**
MOBILISER LES ENTREPRISES
- P.20 **ENGAGEMENT 4**
ACCOMPAGNER NOS CLIENTS
- P.24 **ENGAGEMENT 5**
MESURER LA COMPATIBILITÉ DE NOS INVESTISSEMENTS
- P.26 **ENGAGEMENT 6**
INTÉGRER LES RISQUES LIÉS AU CLIMAT DANS NOS INVESTISSEMENTS
- P.28 **ENGAGEMENT 7**
RENFORCER LE CLIMAT DANS L'ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE
- P.30 **ENGAGEMENT 8**
INVESTIR EN FAVEUR DE LA TRANSITION
- P.34 **ENGAGEMENT 9**
AU-DELÀ DU CLIMAT

2. Analyse de l'impact des investissements de LFDE

- P.40 **EMPREINTE CARBONE**
- P.44 **ALIGNEMENT DE TEMPÉRATURE**
- P.48 **RISQUES PHYSIQUES**
- P.54 **PART VERTE ET PART BRUNE**
- P.58 **EMPREINTE BIODIVERSITÉ**

3. Annexes

- P.64 **GLOSSAIRE ET MÉTHODOLOGIES**
- P.68 **AVERTISSEMENTS**
- P.72 **APPROCHE EXTRA-FINANCIÈRE DE LFDE**

1.

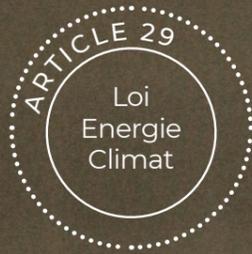
Stratégie et moyens déployés

La stratégie Climat et Biodiversité de La Financière de l'Échiquier lancée début 2021 fixe **le cap de la transformation** de notre approche d'investissement responsable afin de l'aligner avec une **économie bas carbone**. Face à l'urgence climatique qui se précise chaque année davantage, LFDE s'est engagée à placer les enjeux de climat au cœur de sa démarche d'entreprise et de ses investissements. Les engagements de notre stratégie Climat et Biodiversité couvrent l'ensemble des dimensions de nos activités afin de disposer d'une approche globale et cohérente pour relever le défi climatique. Une description de notre approche extra-financière globale est également disponible en annexe de ce document.

[Retour sur les engagements de la stratégie Climat et Biodiversité de LFDE.](#)

N°1

ENGAGEMENT



TCFD | TASK FORCE ON CLIMATE-RELATED FINANCIAL DISCLOSURES

RENFORCER LA GOUVERNANCE CLIMAT DE LFDE

La transition vers une économie bas carbone requiert la mise en place et le suivi d'actions de long terme. A LFDE, nous sommes convaincus depuis toujours que la réussite d'un projet d'entreprise responsable requiert une gouvernance de qualité et engagée afin de piloter la bonne exécution de la stratégie.

Pour ce faire, nous avons renforcé en 2021 la gouvernance climatique de LFDE :

- ◆ **Les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif** ont été formés aux enjeux du climat et à ses liens avec la finance afin d'être en mesure de superviser efficacement le déploiement de la stratégie Climat et Biodiversité de LFDE. Cette formation organisée par notre partenaire I-Care, cabinet de conseil spécialisé dans la transition énergétique et environnementale, a notamment abordé les sujets de mesure d'impact et de risques climatiques, les principes méthodologiques et les aspects réglementaires.
- ◆ **Le directeur de la gestion** supervise le déploiement de cette stratégie appliquée à nos investissements. En sa qualité de membre du Comité Exécutif, il rend compte à celui-ci de l'avancée des travaux.
- ◆ **La direction du marketing et de la communication** est directement impliquée dans le déploiement de notre stratégie RSE. Elle est à la fois membre du Comité RSE et du Comité exécutif et œuvre à une meilleure intégration du climat dans notre démarche RSE.
- ◆ Nous avons également instauré **le Comité Climat et Biodiversité de LFDE**. Sa mission principale est le suivi de l'implémentation de la stratégie Climat et Biodiversité. Le comité endosse également le rôle d'ambassadeur climatique au sein de la société. Ses membres sont force de proposition sur les actions futures de LFDE sur le climat et la biodiversité. Supervisé par **l'équipe de Recherche IR**, ce comité, composé de 6 membres permanents issus de différentes équipes, bénéficie d'une large palette de compétences et de profils diversifiés.
- ◆ **L'intégration des indicateurs de risques climatiques** a été initiée et le suivi des risques de nos OPC est réalisé par l'équipe des Risques. Ces contrôles incluront dès 2022 des indicateurs de risques physiques ainsi que de risques de transition et de biodiversité. L'équipe Risques de LFDE présentera trimestriellement aux analystes et gérants une analyse quantitative des risques associés au climat & à la biodiversité, au même titre que les risques financiers de nos investissements.

*OPC gérés de façon active par LFDE, les OPC gérés selon des stratégies quantitatives et macro économiques ainsi que les OPC d'allocation ne sont pas concernés.



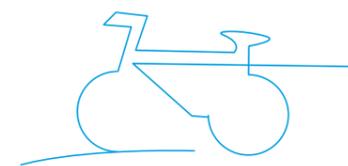
TCFD | TASK FORCE ON CLIMATE-RELATED FINANCIAL DISCLOSURES

ÊTRE EXEMPLAIRES

Investisseurs responsables, nous nous efforçons d'être exemplaires et de réduire notre empreinte environnementale sur notre périmètre direct. Nous avons structuré une stratégie RSE dès 2017 afin d'être cohérents avec notre volonté de réduction des impacts négatifs de nos investissements.

Quelques actions concrètes :

- ◆ Mise à disposition d'une flotte de vélos électriques pour les collaborateurs,
- ◆ Recyclage avancé des déchets grâce aux services des Joyeux Recycleurs,
- ◆ Recyclage des masques chirurgicaux grâce aux services de Versoo,
- ◆ Mise à disposition de fontaine à eau pour les collaborateurs,
- ◆ Réduction et compensation des émissions de CO₂ de certains de nos événements...



Chez LFDE, nous sommes persuadés que **les grands changements proviennent de l'implication de chacun**, c'est pourquoi nous souhaitons que nos collaborateurs se sentent concernés par ces enjeux.

L'ensemble des collaborateurs LFDE a ainsi été formé aux enjeux du climat avec I-Care début 2021. Cette initiative, renforcée pour les équipes de gestion, est le point de départ d'une démarche de formation continue menée par l'équipe de recherche IR. Dans le cadre de nos premières **Rencontres du Climat et de la Biodiversité**, organisées fin 2021, tous les collaborateurs ont reçu le très pédagogique ouvrage de Jean-Marc JANCOVICI, *Le changement climatique expliqué à ma fille*.

Le climat et la biodiversité sont des éléments sous-jacents de notre démarche plus globale d'investissement responsable à laquelle nous souhaitons que l'ensemble des collaborateurs participe. C'est pourquoi :

- ◆ Nous avons intégré en 2020 des objectifs de contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE dans l'évaluation de l'ensemble des collaborateurs.
- ◆ Chaque nouveau collaborateur est incité à suivre notre MOOC ISR à son arrivée afin de se familiariser le plus rapidement possible avec la finance durable et les engagements de LFDE.



MOBILISER LES ENTREPRISES

Nous sommes convaincus de l'importance de l'engagement avec nos parties prenantes. C'est par le biais de **dialogues constructifs** avec les acteurs de notre écosystème que nous pensons pouvoir accélérer notre impact sur la transition énergétique et climatique. Cette transition est selon nous nécessaire pour respecter les Accords de Paris et limiter le réchauffement climatique mais également pour préserver la biodiversité.

Engagement auprès des entreprises

Notre objectif est d'accompagner, dans leur transition climatique, les entreprises dans lesquelles nous investissons. Pour cela, nous utilisons le vote aux assemblées générales et l'engagement. Nous avons formalisé notre position sur les sujets climatiques dans notre politique de vote et d'engagement dans le sillage du lancement de notre stratégie Climat et Biodiversité. Nous analysons au cas par cas et de manière approfondie les résolutions environnementales. LFDE est notamment favorable à celles plaidant pour :

- ◆ La définition d'**objectifs quantitatifs ambitieux** de réduction des émissions de CO₂ pour l'activité de la société et/ou pour ses produits,
- ◆ **La réduction** en absolu des émissions de CO₂,
- ◆ **Une transparence accrue** sur les risques liés au changement climatique (risques réglementaires, financiers ou physiques), leur identification et leur atténuation,
- ◆ L'intégration de critères liés au climat et à la biodiversité dans le schéma de **rémunération des dirigeants**, etc.

MOBILISER LES ENTREPRISES

Participation à plusieurs initiatives de Place

Les enjeux climatiques et de biodiversité sont complexes à appréhender et plus encore à intégrer de manière pertinente dans nos stratégies d'investissement. LFDE a rejoint plusieurs initiatives de Place afin de faire progresser sa compréhension de ces enjeux critiques en échangeant avec d'autres investisseurs et experts. Ces échanges stimulent la réflexion sur des solutions concrètes permettant de mieux intégrer les enjeux climatiques et de biodiversité dans nos investissements. L'échange de bonnes pratiques permet de mieux cibler les actions à déployer pour accompagner cette transition. LFDE a notamment rejoint les initiatives suivantes :



Finance for Biodiversity Pledge

Le *Finance For Biodiversity Pledge* est une initiative internationale destinée à mobiliser les institutions financières en fa-

veur de la biodiversité. Cet engagement collaboratif réunissait, au 31/12/2021, 84 institutions internationales, représentant 12 600 milliards d'euros d'actifs sous gestion.

Dans ce cadre, LFDE s'engage à **intégrer à horizon 2024 des critères de biodiversité dans ses analyses ESG, à mesurer l'impact de ses investissements sur la biodiversité, à faire de l'engagement avec les entreprises et à publier en toute transparence le résultat de ses engagements ainsi que l'impact de ses investissements.**

Pour atteindre ces objectifs, LFDE participe à différents groupes de travail sous l'égide de la *Finance For Biodiversity Foundation*.

Pour plus d'informations : <https://www.financeforbiodiversity.org/about-the-pledge/>



NON-DISCLOSURE CAMPAIGN EN FAVEUR DE LA TRANSPARENCE SUR LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Depuis 2020, LFDE participe à la *Non-Disclosure Campaign* du Carbon Disclosure Project (CDP). Cette campagne encourage les entreprises à répondre aux questionnaires du CDP sur les sujets du changement climatique, des forêts et de l'eau. Ce questionnaire fournit aux investisseurs des données uniformisées permettant de comparer la performance environnementale des entreprises, en particulier en termes d'empreinte carbone. Lors de la campagne d'engagement 2021, nous avons notamment mené l'engagement en direct auprès de 34 entreprises et soutenu l'engagement d'autres acteurs en tant que *co-lead* auprès de 91 entreprises. Les résultats ont été plutôt positifs. Près d'un tiers des entreprises sollicitées ont accepté de répondre au questionnaire du CDP.

Pour plus d'informations : <https://www.cdp.net/en/investor/engage-with-companies/non-disclosure-campaign>

NET ZERO ASSET MANAGERS INITIATIVE



Net Zero Asset Managers est un regroupement mondial de gestionnaires d'actifs, qui s'engagent à soutenir l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050, conformément aux efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement à 1,5°C. Au 31/12/2021, cette initiative regroupait 236 signataires représentant 57 500 milliards de dollars.

Dans ce cadre, à horizon 2030, LFDE s'est engagée à aligner 50% de ses encours avec les objectifs du *Net Zero Asset Managers Initiative*. Ce qui correspond, à date, à l'encours de nos OPC labellisés ISR. Il s'agit de la proportion maximale

à fin 2021 pour laquelle nous sommes confiants d'atteindre les objectifs de notre engagement. Nous travaillons avec notre équipe de gestion pour augmenter progressivement la proportion d'actifs sous gestion labellisé ISR et par conséquent le périmètre de notre engagement.

Afin d'être alignée avec une trajectoire de neutralité carbone, une réduction de 50% de l'intensité carbone moyenne pondérée (*Weighted Average Carbon Intensity - WACI*) de nos OPC en 2030 par rapport à 2020 est nécessaire. Cela correspond à **la réduction de l'intensité carbone de nos investissements de 70 tonnes d'équivalent CO₂ par million d'euros d'ici 2030.**

Cet objectif se base sur le scénario P2¹ du rapport « Réchauffement planétaire de 1,5 °C » du GIEC.

Pour plus d'informations : <https://www.netzeroassetmanagers.org/>

Climate Action 100+ est une initiative menée par plus de 615 investisseurs, représentant plus de 60 000 milliards de dollars d'encours au 31/12/2021. Son objectif est de s'assurer que les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre dans le monde prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique.



En 2021, LFDE a participé au dialogue avec ENGIE et notamment au dépôt d'une résolution à l'occasion de son assemblée générale en avril. Cette résolution a finalement retirée après l'acceptation par la gouvernance d'ENGIE des demandes inscrites dans la résolution proposée par les investisseurs en amont de l'AG.

Pour plus d'informations : <https://www.climateaction100.org/>

¹ Les détails méthodologiques sont précisés dans la section de ce rapport portant sur la mesure de l'empreinte carbone, ainsi qu'en annexe.

MOBILISER LES ENTREPRISES

Engagement auprès des plus grands contributeurs à l'empreinte carbone de LFDE

Nous avons renforcé nos outils d'analyse sur les enjeux climatiques ainsi que notre démarche d'engagement concernant les entreprises des secteurs jugés matériels dans la transition environnementale et, dont la détention en capital par LFDE est significative. Le désinvestissement sera envisagé en cas d'échec de cette démarche d'engagement.

Nous avons analysé l'empreinte carbone de nos investissements afin d'identifier les 5 émetteurs les plus intenses en carbone de nos portefeuilles – qui émettent le plus en équivalent CO₂ par rapport à la valeur de leur entreprise (partie droite du tableau ci-dessous) – mais également les 5 principaux contributeurs à l'empreinte carbone de LFDE : la contribution prend en compte à la fois l'intensité de l'émetteur mais également son poids dans les investissements de LFDE (tableau de gauche).

Ces émetteurs font l'objet d'une analyse approfondie selon notre grille d'analyse "Maturité Climat et Biodiversité"², qui nourrit nos engagements portant principalement sur l'amélioration de la gouvernance climatique.

Entreprises	Au 31/12/2021	
	Contribution à l'Empreinte Carbone de LFDE (en %)	
1. NIDEC	6,0%	
2. MICHELIN	4,9%	
3. AAK	4,6%	
4. SPIRAX-SARCO	4,2%	
5. AALBERTS	2,5%	

Entreprises	Au 31/12/2021	
	Intensité Carbone Scopes 1,2 et 3 (teqCO ₂ /M€)	
1. STO	2 016,2	
2. TITAN CEMENT	1 721,4	
3. LDC	1 698,2	
4. MICHELIN	1 653,8	
5. NIDEC	1 549,7	

¹ Calculée avec les données de Carbon4 Finance, fournisseur de solutions de données sur le climat et la biodiversité pour le secteur financier. Plus d'informations sur : <https://www.carbon4finance.com>
² Plus d'information sur notre méthodologie "Maturité Climat et Biodiversité" en annexe.

Sortie du charbon thermique

Dans le cadre de sa stratégie Climat et Biodiversité, LFDE s'engage à **exclure totalement le charbon thermique de ses investissements d'ici 2030**, en appliquant des restrictions strictes et progressives, en lien avec les évolutions de la *Global Coal Exit List*¹ de l'ONG allemande *Urgewald*. La politique charbon de LFDE s'est traduite, à partir de janvier 2021, par une politique d'exclusion renforcée, disponible sur notre site internet. LFDE est cependant convaincue que sous certaines conditions strictes et préalablement établies, **l'engagement avec certaines sociétés peut être une alternative à la stricte exclusion**, afin de les accompagner dans leur transition. Ces exceptions ne peuvent en aucun cas concerner les entreprises trop fortement exposées ou impliquées dans le développement de nouveaux projets liés au charbon thermique.

4 sociétés ont fait l'objet, en 2021, d'une analyse dédiée de leur politique de sortie du charbon, selon notre méthodologie "Maturité Climat et Biodiversité" afin d'évaluer leur éligibilité à une démarche d'engagement :



Ce producteur français d'électricité à partir de biomasse (65%), charbon (30%) et géothermie, solaire et fuel (5%) déploie une stratégie de sortie de charbon actée depuis 2013 avec une feuille de route claire et convenable. La sortie du charbon est compensée par la forte augmentation des importations de pellets de bois pour la biomasse est l'un de nos points d'attention. Après discussions avec l'entreprise et des experts, nous avons conclu que la stratégie poursuivie était pertinente et bénéfique pour le climat à condition que 100% de l'approvisionnement restent issus de forêts gérées de façon durable et certifiées. Nous sommes très attentifs à la tenue d'audits réguliers sur site des fournisseurs. Ces éléments font l'objet d'un engagement continu avec l'entreprise afin de nous assurer du bon déploiement de cette stratégie.

➤ A l'heure actuelle, la démarche sérieuse d'ALBIOMA en matière de transition de son modèle d'affaires **rend la société éligible** aux OPC de LFDE non concernés par l'exclusion plus globale des énergies fossiles².



Ce producteur italien d'électricité est l'un des pionniers du secteur des énergies renouvelables grâce à sa démarche en faveur de la transition énergétique. Sa stratégie de sortie du charbon thermique s'inscrit dans le cadre d'un plan de développement de long terme des énergies vertes. La vente de l'usine de Reftinskaya en Russie est un point d'alerte : vendre ses actifs ne fait que déplacer le problème, sans permettre d'atteindre l'objectif global de neutralité carbone de l'économie. Après discussion avec la société et un expert, nous en avons conclu que cette vente était un événement isolé, lié au caractère stratégique de cette centrale pour la région. Les autorités locales ne souhaitaient pas la fermeture du site en raison de son importance en termes d'emploi et de production d'énergie. Dans le cadre de notre engagement individuel, nous demandons à la société de ne plus vendre de centrales. Nous sommes particulièrement attentifs à la gestion de leur centrale en Colombie, ainsi qu'au respect de leurs engagements auprès de l'ONU en faveur de la transition juste et de ne licencier aucun employé dans le cadre de sa démarche de sortie du charbon.

➤ A l'heure actuelle, la démarche d'ENEL en matière de transition de son modèle d'affaires **rend la société éligible** aux OPC de LFDE non concernés par l'exclusion plus globale des énergies fossiles.

¹ Plus d'informations en annexe

² Les politiques d'exclusions de chaque OPC sont disponibles dans notre Code de Transparence. Les valeurs présentées ont fait l'objet d'une analyse dédiée et sont ainsi exposées pour illustrer notre approche, cependant leur présence dans la gestion LFDE n'est pas garantie.

MOBILISER LES ENTREPRISES



ENBW est un énergéticien public détenu par le Land du Bade-Württemberg. Selon notre analyse, si sa gouvernance climatique est convenable, la trajectoire de sortie du charbon thermique, alignée avec les recommandations gouvernementales allemandes (horizon 2035), n'est pas suffisamment rapide pour répondre à nos engagements de sortie définitive avant 2030.

X La société n'est donc **pas éligible** aux investissements de LFDE. Nous avons cédé nos participations après des échanges avec la société. Nous surveillerons les évolutions de son plan de sortie du charbon, au regard des récents changements politiques survenus en Allemagne.



Selon notre analyse, l'engagement de l'énergéticien français détenu en majorité par l'Etat français, sur sa sortie du charbon thermique est satisfaisant. Après le désinvestissement progressif du charbon depuis une dizaine d'années, le groupe a pris en 2019 l'engagement de sortir complètement le charbon de sa production électrique d'ici 2030. Deux points renforcent notre confiance : en tant qu'actionnaire majoritaire, l'Etat apporte une certaine garantie, et le groupe a formalisé un plan de fermeture de ses trois centrales à charbon restantes (2021, 2024, 2026) soit 4 ans avant notre échéance de 2030.

>> A l'heure actuelle, la démarche d'EDF en matière de transition de son modèle d'affaires rend la société **éligible** aux OPC de LFDE non concernés par l'exclusion plus globale des énergies fossiles. Cependant, nous avons cédé toutes nos participations pour des raisons ESG non liées à la politique de sortie du charbon du groupe.

Les valeurs présentées ont fait l'objet d'une analyse dédiée et sont ainsi exposées pour illustrer notre approche, cependant leur présence dans la gestion LFDE n'est pas garantie.

Exposition de LFDE au charbon thermique	31/12/2020		31/12/2021		Sources
	Encours	% Encours LFDE	Encours	% Encours LFDE	
Exposition aux sociétés dépassant les seuils maximaux de notre politique d'exclusion du charbon thermique ¹	78,5 M€	0,66%	58,8 M€	0,42%	Urgewald
	ALBIOMA, EDF, ENBW ET ENEL		ALBIOMA, ENEL		
Exposition totale au charbon thermique sans seuil minimal	216,9 M€	1,83%	203,5 M€	1,44%	MSCI ESG Research
	DRAX GROUP, IBERDROLA, EDF, ENBW, NATURGY ENERGY GROUP, ENEL, ENGIE, ALBIOMA, VEOLIA, ORSTED		IBERDROLA, EDP, NATURGY ENERGY GROUP, ENEL, ENGIE, ALBIOMA, VEOLIA, ORSTED		

L'exposition au charbon est en baisse en 2021. Dans les deux cas, le calcul est effectué sur la valeur totale des entreprises exposées et non sur la part du chiffre d'affaires réellement exposé aux activités liées au charbon thermique.

De manière plus globale, LFDE rend compte annuellement de son exposition aux activités contraires à la transition vers une économie bas-carbone.

Plus de détails concernant la part brune de LFDE et de ses OPC en page 54 à 57 de ce rapport.

Engagement auprès des acteurs de la Place

Dans le cadre de nos activités, nous avons recours à plusieurs prestataires, notamment des fournisseurs de données extra-financières. Les données qu'ils mettent à notre disposition sont basées sur des méthodologies propriétaires qui peuvent présenter certaines limites. Il est également possible qu'elles ne soient disponibles que pour un nombre réduit d'entreprises. Nous échangeons donc régulièrement avec nos partenaires afin de mieux comprendre leurs méthodologies et de les aider à les ajuster, par nos retours terrain. Ce fut par exemple le cas avec notre prestataire de données climatiques Carbon4 Finance sur la méthodologie de calcul de l'intensité carbone des *green bonds*².

¹ Les seuils d'exclusion sont disponibles dans notre politique Charbon disponible sur notre site internet. Le suivi des indicateurs est réalisé grâce à la *Global Coal Exit List* de l'ONG *Urgewald*.

² Plus d'informations en annexe.



ACCOMPAGNER NOS CLIENTS

Investisseurs responsables, nous avons une conviction forte et ancienne : la création de valeur durable se nourrit d'équilibre et d'une gestion qui se préoccupe du monde d'aujourd'hui et de demain. Et parce que nous souhaitons partager nos convictions avec le plus grand nombre, nous sommes à l'origine de nombreuses initiatives pédagogiques et publions une documentation transparente afin d'exposer le plus clairement possible notre vision à nos clients et parties prenantes.

Communications et événements

Guidés par la volonté d'être le plus transparent possible sur les méthodologies que nous utilisons, nous organisons régulièrement des événements sur l'investissement responsable et la façon dont LFDE intègre les enjeux climatiques et de biodiversité dans ses activités. Nous formons également nos équipes de vente pour qu'elles puissent rendre compte de notre démarche le plus fidèlement possible à nos clients.

LFDE apparaît régulièrement dans la presse : en 2021, 47 publications concernant LFDE étaient relatives au climat. Ces articles ont permis de sensibiliser nos parties prenantes dans 7 pays : France, Belgique, Suisse, Luxembourg, Allemagne, Autriche et Italie.

Sentinelle Climat

Dans le cadre de l'**Université d'été 2021** de LFDE, nous avons reçu le **Dr Heidi Sevestre**. Glaciologue française, diplômée du centre universitaire du Svalbard et de l'Université d'Oslo, elle s'intéresse à la dynamique des glaciers en Arctique, ainsi qu'à la structure des barrières de glace dans la région. Son intervention a notamment porté sur l'expédition *Climate Sentinels*, un projet 100% féminin, neutre en carbone au Svalbard – archipel norvégien au cœur de l'Extrême-Arctique dont l'objectif était de prélever des particules de noir de carbone à différentes latitudes de la zone arctique afin de comprendre comment elles se déposent et quelles sont leurs origines.

Cette intervention a été l'occasion de sensibiliser nos clients à l'urgence climatique, au rôle des glaciers dans l'étude de l'évolution du climat et à ses répercussions concrètes sur des environnements fragiles comme le Svalbard.



ACCOMPAGNER NOS CLIENTS

Cette volonté de sensibiliser nos parties prenantes s'est également illustrée par l'organisation de notre premier événement dédié au climat et à la biodiversité.



Les Rencontres du Climat et de la Biodiversité 2021

La première édition des Rencontres du Climat et de la Biodiversité a réuni fin novembre 2021 **experts, entreprises et clients** de LFDE, afin de **mobiliser l'ensemble de notre écosystème**, stimuler l'échange de bonnes pratiques et dégager des pistes concrètes de travail pour lutter contre le changement climatique et préserver la biodiversité.

Cet événement s'est déroulé en deux temps : une soirée au musée de l'Homme à Paris et des ateliers rassemblant experts, entreprises et clients. 3 ateliers de travail organisés sur les thèmes de la taxonomie européenne, la biodiversité et la mise en œuvre d'une stratégie climat et biodiversité ont réuni 13 entreprises européennes et 10 clients **autour de l'équipe de gestion d'Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe** et de notre **équipe de Recherche Investissement Responsable**¹. Ces ateliers animés par des experts climatiques européens – CDP, Entreprise pour l'Environnement, I-Care – ont livré de précieux premiers enseignements et dégagé **des pistes d'engagements** qui seront suivis dans le temps.

¹ Plus d'informations en annexe.

Reporting

Notre partenariat avec Carbon4 Finance et l'augmentation des indicateurs liés au climat et à la biodiversité qui en découle favorise notre communication sur ces enjeux en nous appuyant sur des éléments quantitatifs. Cela nous permettra également d'accélérer notre pédagogie sur ces thématiques auprès de nos clients.

Dans **un effort permanent de transparence**, LFDE met à jour chaque semestre **les empreintes carbone** de l'ensemble de ses OPC ouverts, au travers de reporting mensuels. Cette information est exprimée au moyen de deux indicateurs complémentaires : **l'intensité carbone moyenne pondérée et le ratio entre les émissions économisées et les émissions induites également appelé «ratio impact carbone»**. Vous trouverez la méthodologie de calcul de ces indicateurs dans la seconde partie de ce document.

Dans le cas spécifique d'Echiquier Climate Impact & Biodiversity Europe, dont la thèse d'impact est de contribuer à la transition climatique et à la préservation de la biodiversité, nous publions, mensuellement en complément de ce rapport, un ensemble d'indicateurs de performance climatique et de biodiversité.

A l'échelle du portefeuille, en comparaison à son indice de référence :

- ◆ Le score "Maturité Climat et Biodiversité"¹ issu de notre méthodologie propriétaire
- ◆ L'Empreinte Biodiversité
- ◆ La part verte éligible
- ◆ Le score de risques physiques

Ainsi que :

- ◆ Les Top 5 et Flop 5 des scores de "Maturité Climat et Biodiversité" des entreprises en portefeuille
- ◆ Les Top 5 et Flop 5 des empreintes sur la biodiversité des entreprises en portefeuille

Nous communiquons également sur notre démarche d'engagement pour inciter les entreprises à mieux prendre en compte les enjeux climatiques, et publions chaque année **un Rapport de Vote et d'Engagement**.

¹ Plus d'information sur notre méthodologie "Maturité Climat et Biodiversité" en annexe.



TCFD | TASK FORCE ON CLIMATE-RELATED FINANCIAL DISCLOSURES

MESURER LA COMPATIBILITÉ DE NOS INVESTISSEMENTS

En 2015, la communauté internationale a signé l'Accord de Paris sur le climat dont l'objectif principal est de limiter « l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels tout en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5°C »¹.

La mesure de la performance climatique et de la contribution à la transition de nos investissements est une étape clef de notre stratégie Climat et Biodiversité. L'objectif de ces mesures est de s'assurer de **la compatibilité de nos portefeuilles, et donc de l'épargne de nos clients, avec un scénario de transition vers une économie bas carbone**, aligné sur l'Accord de Paris.

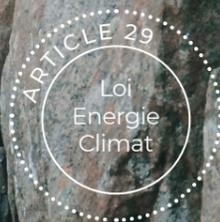
Cette démarche vise à renforcer la prise en compte dans notre gestion des enjeux climatiques et de biodiversité par leur évaluation quantitative. En effet, la définition d'objectifs chiffrés, datés et le suivi régulier des indicateurs permet aux gérants de piloter leurs OPC en intégrant ces informations dans leurs décisions d'investissement et dans leur démarche d'engagement avec les entreprises.

Nous mesurons la compatibilité de nos investissements avec les indicateurs suivants :

- ◆ **L'empreinte carbone tous scopes**, soit sur l'ensemble du cycle de vie des produits. Notre objectif est de réduire de 50% l'intensité carbone de nos investissements labellisés ISR d'ici 2030, par rapport à 2020.
- ◆ **L'alignement de température**, déterminant le positionnement des portefeuilles au regard de la trajectoire requise pour limiter l'augmentation de la température en dessous de 2°C.
- ◆ **La part verte éligible** à la taxonomie européenne, qui est la norme européenne déterminant les activités "vertes" permettant la transition bas carbone.
- ◆ **La part brune**, représentant la part restante des investissements d'un portefeuille, finançant des activités contraires à la transition vers une économie bas-carbone.
- ◆ **Les risques physiques**, représentant l'impact potentiel de différents aléas climatiques sur les investissements.
- ◆ **L'empreinte biodiversité**, représentant l'impact de nos investissements sur la dégradation de la biodiversité.

Vous trouverez les résultats de ces indicateurs sur nos portefeuilles, ainsi que le détail des méthodologies utilisées dans la deuxième partie de ce document.

¹CCNUCC : Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques > A consulter [ici](#).



TCFD | TASK FORCE ON
CLIMATE-RELATED
FINANCIAL
DISCLOSURES

INTÉGRER LES RISQUES LIÉS AU CLIMAT DANS NOS INVESTISSEMENTS

La prise en compte des risques climatiques et de biodiversité est essentielle dans la construction de nos portefeuilles et dans les décisions d'investissement de nos équipes de gestion. Ces risques sont de plus en plus matériels pour les entreprises, leurs impacts sur l'épargne de nos clients sont donc renforcés.

C'est pourquoi en 2021, **l'ensemble des équipes de LFDE a été formé aux enjeux de la transition climatique**, avec une attention particulière portée à la formation des équipes de gestion et de contrôle des risques. Nous avons également sélectionné le fournisseur de données Carbon4 Finance afin de mettre à disposition des équipes de gestion un maximum d'informations susceptibles d'éclairer leurs décisions d'investissement et d'enrichir leur analyse des sociétés en prenant en compte leur exposition aux risques climatiques

Au cours du deuxième semestre 2022, **notre équipe des risques intégrera de manière systématique l'analyse des risques climatiques et de biodiversité dans son analyse des risques des portefeuilles**¹. Les conclusions de ces analyses seront partagées tous les deux mois avec les équipes de gestion. De plus, elles initieront de nouveaux contrôles liés aux risques sur les portefeuilles afin d'être en capacité d'alerter rapidement les équipes de gestion concernées lorsqu'un ou plusieurs indicateurs de risques climatiques ou de biodiversité dépassent les seuils déterminés conjointement avec l'équipe de Recherche Investissement Responsable.

LFDE s'efforce également d'**améliorer sa transparence** sur ce sujet, c'est pourquoi vous retrouverez en deuxième partie de document la mesure de l'exposition aux risques physiques et de transition de l'ensemble de nos portefeuilles.

¹OPC gérés de façon active par LFDE, les OPC gérés selon des stratégies quantitatives et macro économiques ainsi que les OPC d'allocation ne sont pas concernés.

RENFORCER LE CLIMAT DANS L'ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

Les enjeux de la transition bas carbone sont systématiquement intégrés dans l'analyse du pilier environnemental de la notation ESG des émetteurs réalisée en interne. La notation de ce pilier a notamment été révisée en 2021 afin d'y intégrer l'étude des actions des entreprises en faveur de la protection de la biodiversité.

Dans le cadre du processus de sélection de valeurs de notre OPC **Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe**, nous avons développé, en collaboration avec le cabinet I-Care, **une méthodologie propriétaire d'évaluation de la maturité des entreprises sur les enjeux de climat et de biodiversité**. Le score résultant de cette méthodologie reflète leur niveau d'avancement dans la prise en compte de ces enjeux. L'analyse des émetteurs est mise à jour au minimum tous les 2 ans. Cette période est ramenée à 1 an pour les entreprises considérées en transition¹, afin de déterminer si leur évolution est suffisamment rapide pour leur permettre de conserver ce statut.

Cette méthodologie est également utilisée pour évaluer en détail le niveau de prise en compte des enjeux climatiques des 5 émetteurs les plus intensifs en carbone et des 5 émetteurs contribuant le plus à l'empreinte carbone des investissements de LFDE. Cette analyse livre une vision détaillée de la manière dont ces entreprises traitent le sujet de la transition climatique.



La mesure de l'empreinte carbone des OPC en gestion directe par LFDE est systématique. Les gérants sont donc systématiquement informés de l'impact de leurs décisions d'investissement sur l'empreinte carbone de leurs OPC.

¹ Entreprises, y compris de secteurs fortement émetteurs en CO₂, ou avec un fort impact sur la biodiversité, qui commencent à mettre en place des mesures en faveur du climat et de la biodiversité, certes moins abouties, mais nécessitant d'être épaulées et challengées pour être plus ambitieuses.

INVESTIR EN FAVEUR DE LA TRANSITION

Nous travaillons activement à une meilleure prise en compte des enjeux de transition climatique dans la gestion de nos produits. Cela s'est traduit notamment par la création de l'OPC **Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe**, dédié au financement de la transition climatique et à la protection de la biodiversité, mais aussi par un investissement croissant de nos OPC obligataires et diversifiés en **obligations vertes**.

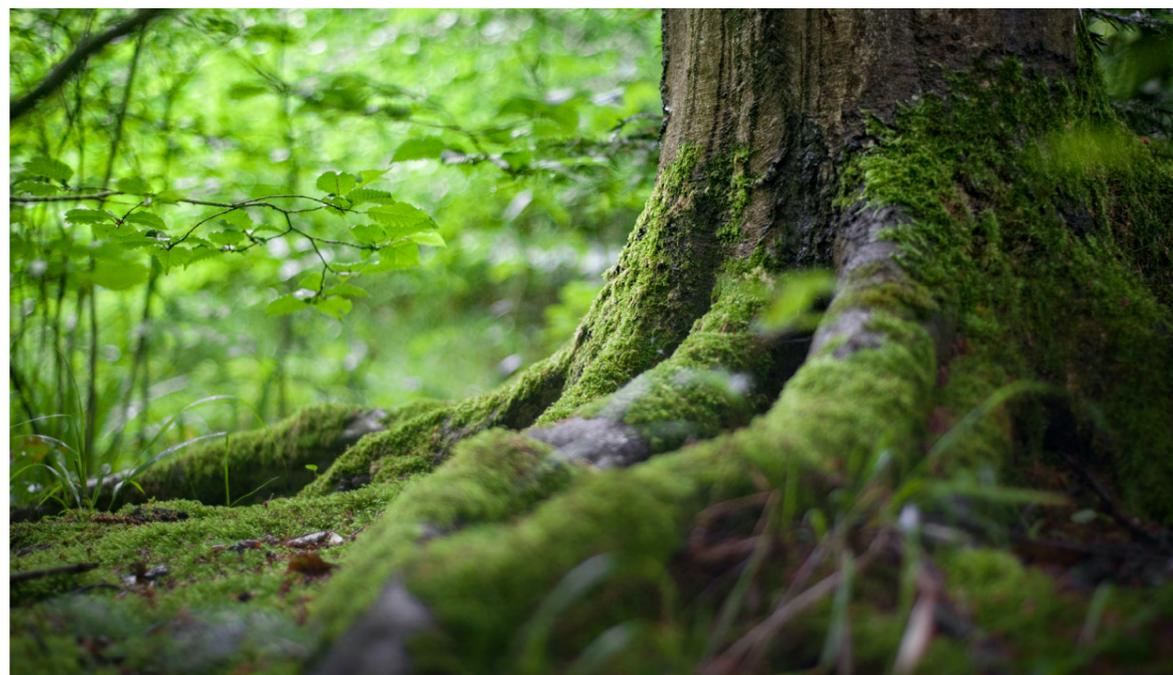
Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe

Cet OPC à impact, lancé fin 2020, était initialement dédié à l'investissement dans des acteurs participant à la transition climatique, un enjeu majeur pour LFDE. Nous avons depuis 2021 **renforcé significativement son processus d'investissement** afin qu'il **prenne en compte les enjeux de préservation de la biodiversité**, sujet sur lequel LFDE s'est beaucoup investi depuis plus d'un an. Pour les investisseurs de long terme que nous sommes, convaincus que la sphère financière a un rôle crucial à jouer pour lutter contre le dérèglement climatique et la perte de biodiversité, il était capital d'être à même de proposer aux investisseurs une solution pour contribuer, à leur échelle, à la transition vers une économie bas carbone et à la préservation du capital naturel.

En un mot, Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe vise à contribuer à la neutralité carbone et à la préservation de la biodiversité en accompagnant des entreprises cotées qui apportent des solutions, affichent les meilleures pratiques ou démarrent leur transition.

Notre philosophie de gestion est donc en ligne avec l'Accord de Paris, dont l'objectif principal est de limiter la hausse du réchauffement planétaire en-dessous de 1,5° à horizon 2100. Cette approche rigoureuse et ambitieuse implique d'être en mesure **d'investir dans tous les secteurs de l'économie**. Si la transition énergétique et le déclin de la biodiversité sont des facteurs de risque, ils représentent aussi un vivier d'opportunités, que nous voulons capter.

INVESTIR EN FAVEUR DE LA TRANSITION



Sustainability linked convertible bonds

Après le boom des émissions obligataires vertes ces dernières années, ce mode de financement s'est étendu aux obligations convertibles. Il s'agit là aussi d'émissions obligataires pour lesquelles les OPC levés lors d'une émission convertible verte doivent être intégralement affectés au financement ou refinancement **de projets contribuant à la transition écologique**. Ces émissions ont remporté un franc succès. La tendance devrait selon nous se confirmer.

Nous détenons par exemple en portefeuille le *sustainability linked convertible bond* émis en 2020 par SCHNEIDER ELECTRIC¹.

¹ La valeur citée est donnée à titre d'exemple, ni sa présence dans le portefeuille, ni sa performance ne sont garanties.

De plus, dans le cadre de la *Net Zero Asset Managers Initiative*, nous avons défini des objectifs ambitieux de **réduction de l'empreinte carbone de nos OPC labellisés ISR** (objectifs détaillés dans le cadre de l'engagement N°2).

En 2021, l'équipe de Recherche en Investissement Responsable a mis à disposition des équipes de gestion de LFDE un outil compilant les empreintes carbone des émetteurs présents dans les OPC et dans une liste d'émetteurs suivis par les équipes de gestion. Ces outils étaient initialement destinés aux équipes gérant des OPC labellisés ISR, tenues de maintenir l'empreinte carbone de leur OPC en dessous de celle de leur indice de référence. C'est en effet le premier indicateur de performance ESG contraignant choisi par LFDE dans le cadre du label ISR de l'état Français. Cette contrainte pour les OPC labellisés influence la démarche des autres OPC, dont les gérants cherchent à réduire leur empreinte carbone de manière proactive¹.

¹ La réduction de l'empreinte carbone de nos OPC non labellisés n'est pas un engagement et n'est pas contraignant.

AU-DELÀ DU CLIMAT

Interconnecté avec divers enjeux environnementaux et sociaux, l'enjeu climatique doit être appréhendé de façon plus large. Le déclin de la biodiversité, par exemple, est un enjeu pour notre planète et nos sociétés. La perturbation des écosystèmes peut provoquer des problèmes environnementaux majeurs, susceptibles d'affecter les populations du monde entier, et de provoquer une perte de capital importante.

De nombreuses industries, comme l'agriculture ou la construction, dépendent de la biodiversité et des services écosystémiques qu'elle procure. L'évaluation de l'impact des entreprises sur la biodiversité est complexe. Nous devons comprendre la complexité des écosystèmes et identifier les facteurs du déclin de la biodiversité.

BIA

L'apport de recherche et de données d'experts externes nous sera précieux pour relever ce défi. Née d'un partenariat entre notre prestataire Carbon4 Finance et CDC Biodiversité¹, la base de données **Biodiversity Impact Analytics (BIA)** nous fournit des informations quantitatives sur les impacts des entreprises sur la biodiversité, qui complètent notre analyse qualitative interne.

Vous trouverez en deuxième partie de ce document le score de biodiversité appelé BIA-GBS² de nos OPC en gestion directe (hors mandats et OPC dédiés) exprimés en MSAppb³ ou « abondance moyenne d'espèces » dont la méthodologie est détaillée de la page 58 à 61. Ce score est présenté à titre indicatif, des évolutions méthodologiques importantes étant prévues en 2022.



¹ CDC Biodiversité est une filiale du Groupe CDC qui a pour principale mission de concilier biodiversité et développement économique au service de l'intérêt général. <https://www.cdc-biodiversite.fr>.

² Biodiversity Impact Analytics, Global Biodiversity Score, développé par Carbon4 Finance et CDC Biodiversité.

³ Mean Species Abundance Part Per Billion – indicateur mesurant l'intégrité d'un écosystème.

AU-DELÀ DU CLIMAT

Signataire du *Finance for Biodiversity Pledge*, LFDE s'engage à intégrer d'ici 2024 des critères de biodiversité dans ses analyses, à mesurer l'impact de ses investissements, à s'engager avec les entreprises et à publier le résultat de ses engagements ainsi que l'impact des investissements.

Il est selon nous indispensable de prendre en compte les conséquences de la trajectoire climatique des entreprises sur l'emploi et l'accessibilité des produits. 10% de la note globale de notre méthodologie « Maturité Climat et Biodiversité » sont consacrés aux enjeux de **transition juste**.

Pionnier de l'investissement à impact coté en France depuis 2017, LFDE a publié en 2021 sa **doctrine d'impact**. Son objectif est double :

- ◆ Définir le cadre de nos investissements à impact, qui s'applique à nos OPC à impact
- ◆ Illustrer de façon pédagogique et concrète les principales caractéristiques de l'investissement à impact coté et sa déclinaison opérationnelle au sein de dans notre gestion.



Notre démarche se veut sincère, pragmatique et en amélioration continue. Nous suivons de près les travaux de Place en matière d'impact et y contribuons activement afin de renforcer la qualité de notre approche d'année en année.



Groupes de travail "Impact" de *Finance For Tomorrow*

Acteurs référents de la finance à impact, il est de notre responsabilité de contribuer aux débats et à la **structuration de la vision de l'impact**. LFDE a ainsi participé dès 2020 aux réflexions sur la définition de l'impact dans l'univers coté, des travaux portés par le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) et France Invest - représentant l'univers non coté. LFDE a travaillé au sein des 3 groupes de travail sur les 3 piliers de la finance à Impact : l'intentionnalité, l'additionnalité et la mesurabilité.

En 2021, le ministère des Finances et de l'Economie a mandaté l'initiative *Finance for Tomorrow* pour poursuivre les travaux sur la définition de l'impact. LFDE a participé une nouvelle fois à un groupe de travail et aux débats afin de partager notre vision exigeante de l'impact.

La finalité de ces travaux a été la publication d'une **définition commune de la finance à impact** en octobre 2021. Parallèlement, LFDE a publié en 2021 sa propre doctrine d'impact, novatrice et évolutive, reflétant notre positionnement exigeant.

En 2022, LFDE s'est réengagée auprès de *Finance For Tomorrow* sur différents chantiers comme **l'intégration de la finance à impact au sein du label ISR de l'Etat français**.



Groupe de travail "Impact" de l'Association Française de Gestion (AFG)

Pionnière de la finance responsable, LFDE s'est engagée dès 2017 dans l'investissement à impact sur les marchés cotés en lançant Echiquier Positive Impact Europe. Cet OPC précurseur est l'un des premiers en Europe à se focaliser sur le financement d'entreprises apportant une contribution positive et significative aux ODD. C'est forte de cette expérience que LFDE a participé en 2020 et 2021 au groupe de travail de l'AFG dont le but était de dresser **l'état des lieux des pratiques d'investissement à impact** de la Place.

Ces travaux ont abouti à l'étude *AFG x Mazars : "Finance à impact : les pratiques et défis des sociétés de gestion en France"* présentant **les meilleures pratiques, les freins, les attentes** des principaux acteurs et **les impacts réels** des OPC à impact de la Place. Cet état des lieux a nourri les réflexions des groupes de travail de *Finance For Tomorrow*.

2.

Analyse de l'impact des investissements de LFDE

Dans le cadre de sa stratégie Climat et Biodiversité, LFDE s'est engagée à communiquer sur les indicateurs relatifs aux engagements pris en faveur du climat et de la biodiversité. Vous retrouverez dans cette seconde partie la performance climatique et de biodiversité de l'ensemble de nos OPC ouverts investis en lignes directes, au travers de **cinq catégories d'indicateurs**. Nous vous présenterons l'importance de chaque indicateur, sa méthodologie, les limites de celle-ci et les objectifs fixés par LFDE.

EMPREINTE CARBONE

◆ Importance de l'indicateur

“ L’empreinte carbone est une évaluation de la quantité de gaz à effet de serre émise (ou captée) dans l’atmosphère sur une année par les activités d’une organisation. ” ADEME

L’empreinte carbone d’une entreprise représente l’ensemble des émissions de gaz à effet de serre, directes et indirectes induites par son activité. Son analyse est le meilleur moyen d’évaluer son positionnement - et celui de ses concurrents - par rapport à un scénario de transition climatique. Les indicateurs liés à cette empreinte donnent ainsi aux gérants la possibilité d’intégrer quantitativement et qualitativement dans leurs analyses, les risques et opportunités d’une entreprise liés à la transition vers une économie bas carbone.

Disposer d’une bonne compréhension de l’empreinte carbone nécessite d’étudier :

- ◆ **Les émissions de gaz à effet de serre (GES)** effectivement rejetées dans l’atmosphère et imputées à l’entreprise, appelées « émissions induites ». Cet indicateur aussi appelé « empreinte carbone » et, exprimé en intensité ou en absolu, permet de comparer la performance climatique des entreprises, entre elles et dans le temps.
- ◆ **Les émissions économisées**, c’est-à-dire la mesure de la quantité de gaz qui n’a pas été émis par l’entreprise - par rapport à un scénario de référence - soit grâce à l’utilisation de procédés de production plus performants émettant moins de CO₂, soit grâce à la vente de produits ou services permettant la réduction d’émissions de ses parties prenantes. Cet indicateur permet d’évaluer l’apport positif de l’entreprise à la décarbonation de notre économie.
- ◆ Enfin, il est essentiel de comptabiliser les émissions de GES sur l’intégralité du cycle de vie de ses activités. C’est pourquoi les émissions de GES d’une entreprise sont réparties en **3 périmètres, appelés « scopes »** :

SCOPE 1

émissions directes liées à l’activité de l’entreprise (fabrication des produits, déplacements des collaborateurs...).

SCOPE 2

émissions indirectes résultant de l’utilisation d’énergie par l’entreprise. Ce sont principalement les émissions liées à la consommation d’électricité comme les émissions de CO₂ issues de la production de cette électricité par une centrale à gaz par exemple.

SCOPE 3

émissions indirectes issues de la chaîne d’approvisionnement, de la distribution, de l’utilisation des produits par les utilisateurs finaux et des déchets générés par la fin de vie de ces produits.

Le saviez-vous ?

Afin de simplifier le calcul et la lecture de l’empreinte carbone, l’ensemble des GES sont convertis en tonnes équivalents CO₂.

◆ Méthodologie

Avec pour objectif de construire des portefeuilles face au changement climatique, nos gérants utilisent les trois indicateurs suivants :

- ◆ **Intensité des émissions induites du portefeuille (WACI)** : La présentation des émissions induites des entreprises par rapport à leur valeur d’entreprise donne une mesure de leur intensité carbone et permet de les comparer entre elles, quelle que soit leur taille. Pour calculer l’empreinte carbone de nos OPC, nous utilisons la moyenne pondérée des intensités carbone des entreprises qui le composent.

$$\text{Intensité carbone du portefeuille} = \sum_{i=1}^n \left(\frac{\text{Valeur de l'investissement}_i}{\text{Actif net de l'OPC}} \times \frac{\text{Emissions carbone Scopes 1, 2 et 3}}{\text{Valeur de l'entreprise}_i} \right)$$

Nous avons retenu cet indicateur car il s’agit d’une métrique mature, recommandée par la TCFD et communément admise pour exprimer l’empreinte carbone.

- ◆ **Intensité des émissions économisées du portefeuille** : Pour calculer les émissions économisées de nos OPC, nous utilisons la moyenne pondérée des émissions économisées relatives à la valeur d’entreprise des entreprises qui le composent.

$$\text{Intensité des émissions économisées du portefeuille} = \sum_{i=1}^n \left(\frac{\text{Valeur de l'investissement}_i}{\text{Actif net de l'OPC}} \times \frac{\text{Emissions carbone économisées Scopes 1, 2 et 3}}{\text{Valeur de l'entreprise}_i} \right)$$

- ◆ **Carbon Impact Ratio (CIR)** : Il s’agit du rapport entre les émissions économisées et les émissions induites d’une entreprise. Cet indicateur permet d’estimer la pertinence de l’activité d’une entreprise par rapport aux enjeux de la lutte contre le changement climatique : plus le CIR est élevé, plus l’entreprise « économise » des GES par rapport à ce qu’elle induit, et par conséquent plus ses activités sont pertinentes dans la transition vers une économie bas carbone. Pour une entreprise donnée, un CIR supérieur à 1 implique que son activité économise plus d’émissions de GES qu’elle n’en induit. C’est notamment le cas de sociétés proposant des solutions permettant de réduire les émissions de leurs clients.

$$\text{Carbon Impact Ratio du portefeuille} = \sum_{i=1}^n \left(\frac{\text{Emission de CO}_2 \text{ économisées}_i}{\text{Emissions de CO}_2 \text{ induites}_i} \times \text{Poids de l'entreprise en portefeuille} \right)$$

◆ Objectifs de LFDE

LFDE s’est engagée pour l’ensemble de ses OPC “Convictions Durables” et “Impact” à s’aligner avec une trajectoire de neutralité carbone à horizon 2050 - **scénario P2 du rapport « Réchauffement planétaire de 1,5 °C » du GIEC**. Nous avons un objectif de réduction de 50% de l’intensité carbone moyenne pondérée de nos OPC d’ici à 2030 par rapport à 2020 soit 70 tonnes équivalents CO₂, par million d’euros de valeur d’entreprise.

L’ensemble des OPC “Convictions Durables” et “Impact” représente environ 50% de nos encours à fin 2021. Nous travaillons actuellement avec les gérants de portefeuille à la définition d’objectifs pour les autres OPC de notre gamme. Notre ambition à moyen terme reste de faire progresser la part d’OPC “Convictions Durables” et “Impact”. En effet l’ajout du scope 3 dans le calcul de nos empreintes carbone et le manque d’historique de nos données climatiques sont des défis auxquels nous devons faire face dans la définition de nos objectifs de réduction des empreintes carbone.

¹ La définition des catégories d’OPC de notre offre d’investissement responsable est disponible [ici](#).

EMPREINTE CARBONE

Donnée au 31/12/2021

	Taux de couverture de l'OPC	Intensité des émissions induites		Intensité des émissions économisées		Carbon Impact Ratio			
		OPC	Indice	OPC	Indice	OPC	Indice		
Investissements à Impact									
Actions	Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe ¹	93,0%	189,1	189,7	-26,3	-15,1	0,14	0,08	
	Echiquier Impact et Solidaire	96,3%	163,1	189,7	-13,9	-15,1	0,09	0,08	
	Echiquier Positive Impact Europe	96,6%	152,7	189,7	-12,4	-15,1	0,08	0,08	
Convictions Durables									
Actions	Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap	95,4%	100,3	234,0	-12,3	-30,9	0,12	0,13	
	Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe ²	92,5%	107,56	237,9	-13,5	-73,1	0,13	0,31	
	Echiquier Alpha Major SRI	98,5%	93,9	189,7	-8,9	-15,1	0,09	0,08	
	Echiquier Major SRI Growth Europe ²	97,7%	89,8	189,7	-7,9	-15,1	0,09	0,08	
	Echiquier Health Impact For All ²	95,3%	26,0	30,3	-0,3	-9,1	0,01	0,3	
Crédit & Convertibles	Echiquier Convexité SRI Europe	91,8%	169,0	176,8	-14,6	-26,4	0,09	0,15	
	Echiquier Credit SRI Europe	90,5%	188,1	240,7	-98,7	-112,3	0,50	0,47	
	Echiquier High Yield SRI Europe	93,5%	177,3	206,4	-33,4	-24,6	0,19	0,12	
Multi actifs	Echiquier ARTY SRI ¹	90,5%	175,2	226,9	-40,8	-85,9	0,23	0,38	
Intégration ESG									
Actions	Echiquier Agressor [*]	95,4%	143,4	189,7	-9,8	-15,1	0,07	0,08	
	Echiquier Artificial Intelligence ²	92,2%	23,9	131,0	-0,5	-8,6	0,02	0,07	
	Echiquier Entrepreneurs ²	84,6%	125,6	486,4	-9,0	-16,4	0,07	0,03	
	Echiquier Excelsior	83,0%	164,6	468,4	-6,0	-16,4	0,04	0,03	
	Echiquier Luxury	100,0%	21,5	131,0	-0,2	-8,6	0,01	0,07	
	Echiquier Robotics	94,3%	72,0	131,0	-1,7	-8,6	0,02	0,07	
	Echiquier Space	68,0%	62,7	145,3	-2,8	-8,9	0,04	0,06	
	Echiquier USA	97,1%	88,0	98,0	-5,1	-6,0	0,06	0,06	
	Echiquier Value Euro	98,8%	325,5	204,8	-24,4	-20,8	0,08	0,10	
	Echiquier World Equity Growth ¹	97,9%	147,7	145,3	-4,4	-8,9	0,03	0,06	
	Echiquier World Next Leaders	83,1%	30,0	145,3	-5,5	-8,9	0,18	0,06	
	Multi actifs	Echiquier Altarocca Hybrid Bonds	92,8%	238,1	379,3	-94,0	-74,6	0,39	0,20
		Echiquier Patrimoine	78,3%	159,7	210,6	-27,8	-73,2	0,17	0,35
TOUTES LES POSITIONS LFDE		92,2%	124,2		-14,4		0,12		

*OPC de plus de 500M€ d'encours sous gestion et soumis à l'article 29 LEC.

¹ Anciennement Echiquier Climate Impact Europe.

² Anciennement Echiquier Health, devenu OPC à Impact début 2022.

◆ Interprétation

Echiquier Entrepreneurs présente une empreinte carbone de 125,6 teqCO₂/M€, alors que celle de son indice de référence est de 486,4 teqCO₂/M€. **Echiquier Entrepreneurs émet donc près de 4 fois moins de CO₂ que son indice de référence** sur la base de cet indicateur. Les trois entreprises les plus intensives en carbone du portefeuille sont MIDSONA, CLOETTA et MANITOU.

En revanche, les entreprises présentes dans **Echiquier Entrepreneurs économisent en moyenne 9,0 teqCO₂/M€, soit près de 2 fois moins que son indice de référence**, dont les entreprises économisent en moyenne 16,4 teqCO₂/M€. Cela peut s'expliquer par la sous-exposition de l'OPC au secteur des énergies renouvelables par rapport à son indice de référence.

Cependant le Carbon Impact Ratio reste favorable à Echiquier Entrepreneurs, à 0,07, qui est deux fois plus élevé que celui de son indice à 0,03. Cela indique que **les entreprises présentes dans l'OPC sont deux fois plus efficaces en moyenne que celles présentes dans son indice, dans la transition vers une économie bas carbone**. La société la plus efficace du portefeuille est AIR PARTNER qui "économise" plus de 3 fois plus de CO₂ qu'elle n'en émet.

◆ Limites de l'indicateur

La majeure partie des données sur les émissions carbone des entreprises analysées est basée sur des ratios sectoriels dits *top down* et non sur des analyses plus précises, au cas par cas, dites *bottom up*.

Ces ratios sectoriels restent néanmoins des outils précieux permettant d'améliorer significativement les taux de couverture sur ces indicateurs et par conséquent d'évaluer l'existence d'une marge d'erreur entre les émissions estimées et les émissions réelles.

L'utilisation d'indicateurs "d'intensité" apporte un biais dans l'analyse des résultats, et ce quelle que soit la méthodologie utilisée. Dans le cas d'une intensité carbone par million d'euros de valeur d'entreprise utilisée par notre fournisseur de données Carbon4 Finance, une baisse significative des marchés financiers, et donc des valeurs d'entreprise, résulte d'une hausse significative des intensités carbonées alors que les entreprises n'émettent pas significativement plus de CO₂ – la baisse du dénominateur faisant augmenter le résultat du ratio. Inversement, une hausse significative des marchés, et donc des valeurs d'entreprise, provoque l'effet inverse. C'est pourquoi le Carbon Impact Ratio est un bon indicateur complémentaire, qui n'est pas affecté par ces biais et qu'il est intéressant de suivre dans la durée.

Les entreprises sont mentionnées à titre d'illustration, leur présence dans le portefeuille n'est pas garantie au-delà du 31/12/2021, leur notation extra financière peut varier dans le temps.



Alignement de température

◆ Importance de l'indicateur

L'Accord de Paris a fixé en 2015 des objectifs ambitieux de limitation de l'augmentation de la température de la surface du globe. L'indicateur d'alignement de température des portefeuilles permet de **mesurer l'écart entre la performance carbone prospective de l'OPC et celle attendue dans un scénario 2°C.**

Il nous permet de dégager des tendances importantes pour déterminer si les entreprises présentes dans nos portefeuilles s'inscrivent dans une trajectoire compatible avec l'Accord de Paris et ainsi de piloter nos investissements pour atteindre nos objectifs de contribution à cet objectif collectif. En effet, une trajectoire d'alignement représente l'ensemble de l'économie, une entreprise individuelle ne peut que contribuer à son échelle, elle peut être en avance ou en retard dans sa contribution par rapport à son secteur mais ne peut réellement avoir une température différente de celle de l'économie.

◆ Méthodologie

L'indicateur d'alignement de température positionne le portefeuille sur une échelle allant de 1,5 à 6°C réalisée par Carbon4 Finance. A l'échelle de l'OPC, chaque entreprise fait l'objet d'une notation (score CIA) dépendant de son secteur d'activité, de ses résultats climatiques passés et de sa stratégie de décarbonation.

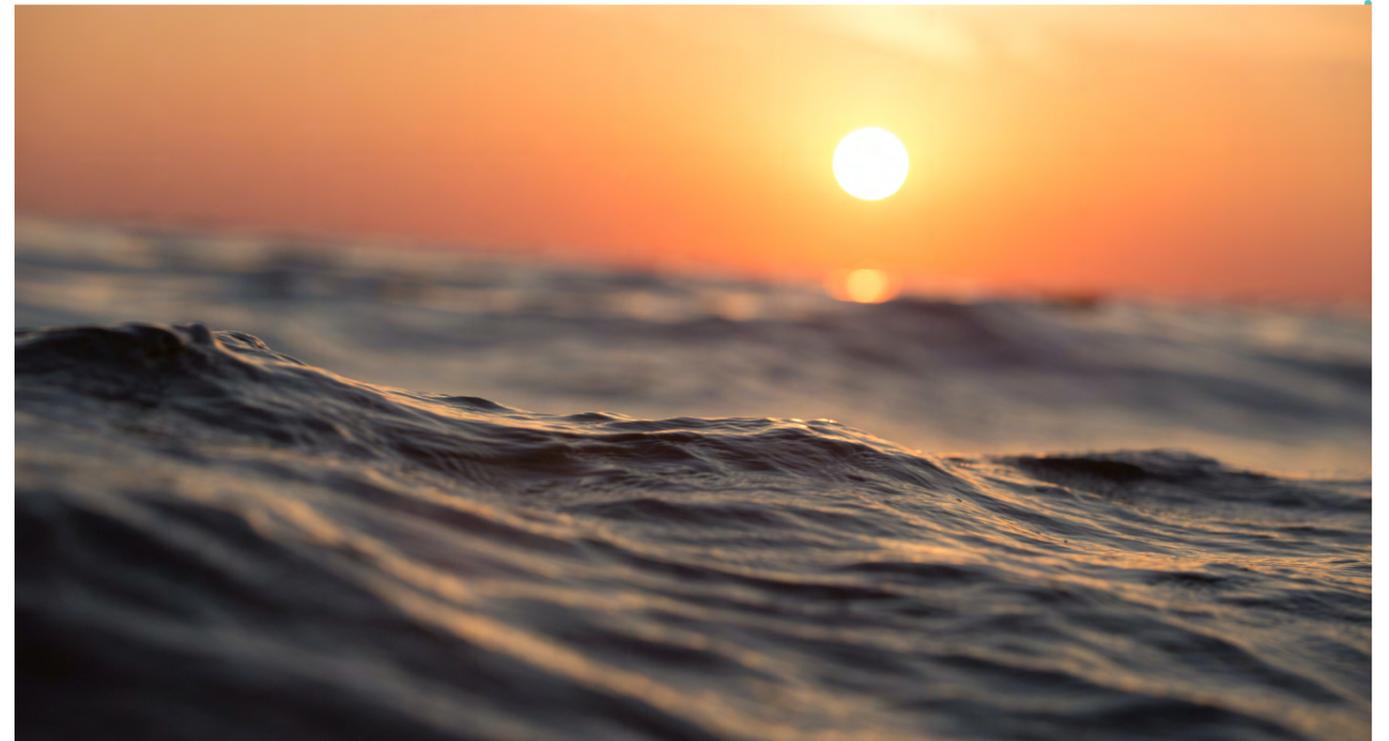
A ce score est ensuite associée une température comprise entre 1,5 et 6°C. La table de correspondance entre score CIA et températures a été construite sur la base de l'étude de deux univers de sociétés :

◆ Le scénario **Business as usual** représentant l'économie actuelle avec une trajectoire de **+3,5°C**

◆ Le scénario **Accord de Paris** représentant une économie bas carbone avec une trajectoire de **+2°C**

◆ Objectifs de LFDE

LFDE travaille sur la définition d'objectifs d'alignement de température pour ses OPC et s'est engagé pour l'ensemble de ses OPC "Convictions Durables " et "Impact " à s'aligner avec une trajectoire 1,5°C. Notre périmètre d'engagement actuel est identique à celui des empreintes carbone car il s'agit d'enjeux connexes. Nous travaillons actuellement avec les gérants d'OPC à la définition d'objectifs pour les autres OPC et à l'élargissement de notre gamme d'OPC "Convictions Durables " et "Impact ".



Alignement de température

Donnée au 31/12/2021	Taux de couverture de l'OPC	Alignement de température			
		OPC	Indice		
Investissements à Impact					
Actions	Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe ¹	93,0%	1,6	2,9	
	Fonds 1	96,3%	2,0	2,9	
	Echiquier Positive Impact Europe	96,6%	2,1	2,9	
Convictions Durables					
Actions	Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap	95,4%	2,8	2,9	
	Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe*	92,5%	2,5	3,4	
	Echiquier Alpha Major SRI	98,5%	2,3	2,9	
	Echiquier Major SRI Growth Europe*	97,7%	2,4	2,9	
	Echiquier Health Impact For All ²	95,3%	3,1	2,7	
Crédit & Convertibles	Echiquier Convexité SRI Europe	91,8%	2,9	3,0	
	Echiquier Credit SRI Europe	90,5%	2,2	2,7	
	Echiquier High Yield SRI Europe	93,5%	3,0	3,6	
Multi actifs	Echiquier ARTY SRI*	90,5%	2,4	2,7	
Intégration ESG					
Actions	Echiquier Agressor*	95,4%	2,9	2,9	
	Echiquier Artificial Intelligence*	92,2%	4,3	3,6	
	Echiquier Entrepreneurs*	84,6%	2,8	3,6	
	Echiquier Excelsior	83,0%	3,6	3,6	
	Echiquier Luxury	100,0%	3,0	3,6	
	Echiquier Robotics	94,3%	2,7	3,6	
	Echiquier Space	68,0%	3,6	3,6	
	Echiquier USA	97,1%	3,7	3,7	
	Echiquier Value Euro	98,8%	3,3	2,7	
	Echiquier World Equity Growth*	97,9%	3,3	3,6	
	Echiquier World Next Leaders	83,1%	3,9	3,6	
	Multi actifs - Crédit	Echiquier Altarocca Hybrid Bonds	92,8%	1,8	2,1
		Echiquier Patrimoine	78,3%	2,4	2,6
TOUTES LES POSITIONS LFDE		92,2%	2,8		

*OPC de plus de 500M€ d'encours sous gestion et soumis à l'article 29 LEC.

¹ Anciennement Echiquier Climate Impact Europe.

² Anciennement Echiquier Health, devenu OPC à Impact début 2022.

◆ Interprétation

Au 31 décembre 2021, **Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe s'inscrit dans une trajectoire 1,6°C** (vs 2,9°C pour son indice). Il se rapproche ainsi de notre objectif d'alignement avec un scénario 1,5°C pour 50% de nos encours à horizon 2030. Il est cohérent avec sa thèse d'impact, qui cherche à « *contribuer à la neutralité carbone et à la préservation de la biodiversité en accompagnant des entreprises cotées qui apportent des solutions, affichent les meilleures pratiques ou démarrent leur transition* ».

Parmi les entreprises en portefeuille, EDP RENOVAIS, producteur d'énergie renouvelable, ainsi que, NORDEX, acteur important du secteur éolien, favorisent la trajectoire d'alignement positive du portefeuille.

◆ Limites de l'indicateur

Cet indicateur fournit une tendance d'alignement avec un scénario de hausse de température mais ne constitue pas une mesure précise de la trajectoire en termes d'alignement de température d'un portefeuille. Il s'agit davantage d'un outil d'aide au déploiement d'une stratégie de décarbonation que d'une mesure objective de la contribution des entreprises à la hausse des températures mondiales. De plus, ce modèle ne nous permet pas de communiquer précisément sur la contribution de chaque entreprise à l'alignement du portefeuille.



Les entreprises sont mentionnées à titre d'illustration, leur présence dans le portefeuille n'est pas garantie au-delà du 31/12/2021, leurs notations extra financières peuvent varier dans le temps

Risques physiques

◆ Importance de l'indicateur

Le réchauffement climatique entraîne le **dérèglement du climat** et l'**augmentation des catastrophes naturelles** qui affectent les actifs et activités des entreprises.

Ces catastrophes, ou aléas climatiques directs, sont au nombre de 7 :

- Augmentation de la température moyenne,
- Changement de la fréquence/intensité des vagues de chaleur,
- Changement de la fréquence des sécheresses,
- Changement de la fréquence/intensité des pluies extrêmes,
- Hausse du niveau marin,
- Changement de la fréquence/intensité des tempêtes,
- Changement des régimes de précipitations.

Les aléas climatiques indirects sont des conséquences des aléas directs et inclus dans l'évaluation de leurs risques. Par exemple, les incendies sont une conséquence de l'augmentation de la fréquence des sécheresses.

Il est essentiel d'évaluer, dans notre analyse globale des risques, le niveau de risque associé à ces aléas pour les entreprises en portefeuille. L'exposition des entreprises et entités est différente selon leur emplacement géographique, ainsi que selon des critères spécifiques comme la densité de population, l'artificialisation des sols ou l'état général des infrastructures.

◆ Méthodologie

L'indicateur de risques physiques » mesure l'exposition des entreprises aux différents aléas climatiques.

Cet indicateur pour une entreprise est construit comme suit :

- 1 Description de la vulnérabilité du secteur d'activité (OPEX, CAPEX, revenus) et création de notes de vulnérabilité climatique par secteur,
- 2 Quantification de l'évolution des aléas climatiques et calcul de notes par aléa,
- 3 Quantification de l'exposition de l'entreprise aux risques climatiques, à partir des secteurs d'activité et des lieux d'implantation de l'entreprise,
- 4 Ajustement en fonction des contextes aggravants (zone inondable...).

Le score de risques physiques est basé sur 100 points :

- Un score de 0 indique une absence totale d'exposition aux risques physiques
- un score de 100 représente une exposition maximale.

Une note est attribuée à chaque entreprise sur chacun des aléas.

$$\text{Score Global de Risques Physiques d'une entreprise} = \prod_{k=1}^7 (100 - \text{Score_Risque}(H_k))^i$$

Dans ce calcul :

- ◆ Score_Risque(H_k) = Score de risque sur le $k^{\text{ème}}$ aléa climatique
- ◆ i = Exposant associé au risque climatique. Il est doublé pour les risques climatiques aigus par rapport aux risques chroniques.

	Augmentation de la température moyenne	Changement de la fréquence/intensité des vagues de chaleur	Changement de la fréquence des sécheresses	Changement de la fréquence/intensité des pluies extrêmes	Changement des régimes de précipitations	Hausse du niveau marin	Hausse du niveau marin, changement de la fréquence/intensité des tempête
Catégorie	Chronique	Aiguë	Aiguë	Aiguë	Chronique	Chronique	Aiguë
Valeur de i	1/11	2/11	2/11	2/11	1/11	1/11	2/11

◆ Objectifs de LFDE

LFDE s'est fixé pour objectif l'intégration des risques physiques dans l'analyse des risques de l'ensemble de ses OPC gérés de manière active d'ici la fin de l'année 2022.

Risques physiques

		Taux de couverture de l'OPC	Score de risques physiques global		Augmentation de la température moyenne		Changement de la fréquence/intensité des vagues de chaleur		Changement de la fréquence des sécheresses		Changement de la fréquence/intensité des pluies extrêmes		Changement des régimes de précipitations		Hausse du niveau marin		Hausse du niveau marin, changement de la fréquence/intensité des tempêtes	
			OPC	Indice	OPC	Indice	OPC	Indice	OPC	Indice	OPC	Indice	OPC	Indice	OPC	Indice	OPC	Indice
Donnée au 31/12/2021																		
Investissement à Impact																		
Actions	Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe ¹	88,8%	28,6	27,4	16,9	16,6	31,2	30,4	18,2	16,5	12,2	11,9	31,3	30,2	40,4	39,2	32,0	30,2
	Echiquier Impact et Solidaire	75,4%	27,8	27,4	16,8	16,6	30,7	30,4	16,8	16,5	12,1	11,9	31,1	30,2	39,5	39,2	30,8	30,2
	Echiquier Positive Impact Europe	85,1%	27,7	27,4	16,6	16,6	30,5	30,4	16,4	16,5	12,0	11,9	30,9	30,2	39,4	39,2	31,1	30,2
Convictions Durables																		
Actions	Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap	75,8%	26,6	26,3	15,7	15,6	30,5	29,8	20,2	19,4	10,9	10,8	27,5	27,9	38,6	36,9	26,4	26,9
	Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe*	83,0%	26,5	24,9	15,8	14,0	29,7	27,7	18,1	16,6	11,4	10,0	28,7	26,5	38,6	36,5	27,1	26,0
	Echiquier Alpha Major SRI	93,9%	27,3	27,4	16,7	16,6	30,5	30,4	15,9	16,5	11,8	11,9	30,3	30,2	38,6	39,2	30,9	30,2
	Echiquier Major SRI Growth Europe*	99,7%	27,2	27,4	16,6	16,6	30,3	30,4	15,7	16,5	11,7	11,9	30,0	30,2	38,5	39,2	31,0	30,2
	Echiquier Health Impact For All ²	77,1%	27,6	28,3	17,0	17,6	30,1	31,3	15,5	15,4	12,1	12,1	29,9	31,1	39,3	39,5	32,7	34,0
Multi-actifs Crédit & Convertibles	Echiquier Convexité SRI Europe	84,6%	25,1	26,6	15,0	15,5	29,2	30,4	18,7	19,4	10,4	11,7	25,4	27,7	35,8	38,3	25,6	26,3
	Echiquier Credit SRI Europe	61,2%	25,5	21,9	15,2	12,9	29,8	24,6	19,2	14,6	10,8	9,3	27,0	23,0	36,0	31,8	25,2	23,4
	Echiquier High Yield SRI Europe	59,3%	24,3	25,0	14,4	15,4	29,3	30,2	21,0	19,3	9,9	10,4	23,8	25,3	34,5	35,5	22,7	23,1
Multi-actifs	Echiquier ARTY SRI*	75,0%	25,8	26,1	15,4	15,6	29,6	29,2	18,0	16,9	26,8	28,0	10,7	11,1	36,7	37,6	27,2	28,1
Intégration ESG																		
Actions	Echiquier Agressor*	95,0%	26,8	27,4	15,9	16,6	30,2	30,4	17,1	16,5	11,5	11,9	28,8	30,2	38,8	39,2	28,5	30,2
	Echiquier Artificial Intelligence*	43,1%	25,1	26,9	16,0	16,6	27,1	28,7	11,5	13,0	10,3	11,4	26,2	28,6	37,1	39,2	31,6	33,7
	Echiquier Entrepreneurs*	27,5%	30,4	26,8	18,6	14,7	33,9	30,9	22,9	24,2	13,0	10,5	31,3	24,2	43,2	37,6	31,4	27,7
	Echiquier Excelsior	17,8%	24,2	26,8	12,8	14,7	30,2	30,9	25,2	24,2	8,1	10,5	20,0	24,2	33,0	37,6	23,7	27,7
	Echiquier Luxury	85,4%	28,8	26,9	18,4	16,6	32,9	28,7	16,3	13,0	13,5	11,4	33,4	28,6	40,1	39,2	30,6	33,7
	Echiquier Robotics	63,8%	29,7	26,9	17,5	16,6	30,3	28,7	12,7	13,0	12,0	11,4	34,1	28,6	42,6	39,2	38,0	33,7
	Echiquier Space	35,7%	27,7	27,2	16,6	16,9	29,3	29,0	12,4	13,1	11,6	11,6	30,9	29,3	40,0	39,3	35,1	33,6
	Echiquier USA	89,1%	26,3	26,1	16,8	16,4	28,5	27,8	12,1	12,2	11,2	11,1	27,4	26,3	38,1	38,5	33,5	33,8
	Echiquier Value Euro	71,9%	25,3	27,3	15,0	16,4	30,0	30,7	19,7	17,8	10,9	11,7	25,6	29,8	35,7	38,8	25,2	29,1
	Echiquier World Equity Growth*	79,6%	26,3	27,2	16,7	16,9	28,8	29,0	12,4	13,1	11,1	11,6	27,9	29,3	38,0	39,3	32,9	33,6
Multi-actifs Crédit	Echiquier World Next Leaders	14,1%	25,5	27,2	15,3	16,9	29,1	29,0	14,2	13,1	11,0	11,6	26,0	29,3	37,9	39,3	28,9	33,6
	Echiquier Altarocca Hybrid Bonds	70,2%	26,9	29,3	16,0	18,1	29,5	31,7	19,4	22,0	12,1	12,7	29,2	31,8	38,1	40,4	28,3	31,0
	Echiquier Patrimoine	58,8%	26,1	25,8	15,5	15,3	29,9	28,6	19,1	16,2	27,0	27,8	10,8	10,8	37,0	37,7	27,4	27,9
TOUTES LES POSITIONS LFDE		67,6%			16,0		29,8		17,2		11,2		28,3		38,2		28,6	

*OPC de plus de 500M€ d'encours sous gestion et soumis à l'article 29 LEC.

¹ Anciennement Echiquier Climate Impact Europe

² Anciennement Echiquier Health, devenu OPC à Impact début 2022.

Risques physiques

◆ Interprétation

Le score global de risques physiques d'Agenor SRI Mid Cap Europe est supérieur à celui de son indice, 26,5 contre 24,9. **Les entreprises en portefeuille sont donc en moyenne légèrement plus exposées aux conséquences du changement climatique que les entreprises présentes dans l'indice.** L'OPC est notamment plus exposé aux risques de vagues de chaleur extrême que son indice avec un score de 29,7 contre 27,7.

Les entreprises italiennes RECORDATI, fabricant de médicaments et MONCLER, marque de luxe, ont par exemple des scores élevés sur cet indicateur et impactent négativement le score de l'OPC.



◆ Limites de l'indicateur

Cet indicateur étant une moyenne du score des 7 aléas, il comporte un risque de mauvaise identification du niveau de risque. Une note de risque moyen peut dissimuler des écarts importants entre les scores des différents aléas. Or il suffit pour une entreprise d'être affectée par un seul aléa pour être significativement impactée économiquement. Si par exemple, une entreprise est fortement exposée à un changement de la fréquence/intensité des vagues de chaleur, mais qu'elle n'est que très peu exposée aux autres aléas climatiques, son score global sera plutôt faible. Par conséquent une lecture non approfondie de cet indicateur peut entraîner une sous-estimation du risque économique réel de l'entreprise.



Part verte et part brune

◆ Importance de l'indicateur

Le 8 mars 2018, la Commission européenne a communiqué son plan d'action pour financer la croissance durable. Le premier élément de ce plan est **l'instauration d'une taxonomie européenne**. L'objectif de cette taxonomie est la création d'un système de classification des activités considérées comme "durable" d'un point de vue environnemental.

Elle crée un cadre scientifique et des principes pour évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux. A ce jour, seul le cadre concernant les deux premiers objectifs est clairement défini et par conséquent utilisé dans les mesures de Part Verte. La taxonomie européenne établit un cadre de comparabilité des OPC entre eux sur un critère commun et standardisé de durabilité.

◆ Méthodologie

La Part Verte Eligible (PVE)

représente la part du chiffre d'affaires de l'entreprise qui provient d'activités éligibles à la taxonomie européenne, pour les deux premiers objectifs environnementaux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Parmi les activités éligibles, nous retrouvons la rénovation des bâtiments ou encore la fabrication d'éoliennes.

$$PVE \text{ du portefeuille} = \sum_{i=1}^n \left(\frac{\text{Montant investi}_i}{\text{Encours du portefeuille}} \times PVE_i \right)$$

La Part Verte (PV) ou alignement taxonomie

correspond au pourcentage de l'activité éligible d'une entreprise, qui répond précisément aux critères techniques de la taxonomie européenne et qui n'affecte pas négativement significativement les autres objectifs de la taxonomie – aussi appelé DNSH (« *Do No Significant Harm* »). La PV indique donc la part du chiffre d'affaires d'une entreprise qui est effectivement alignée avec la taxonomie européenne.

$$PV \text{ du portefeuille} = \sum_{i=1}^n \left(\frac{\text{Montant investi}_i}{\text{Encours du portefeuille}} \times PV_i \right)$$

La Part Brune (PB)

mesure la part des investissements d'une entreprise qui finance des activités contraires à la transition vers une économie bas-carbone, comme par exemple la production d'énergie à partir de sources fossiles, l'extraction de combustibles fossiles ou l'extraction du charbon. Cet indicateur s'oppose donc à la part verte.

$$PB \text{ du portefeuille} = \sum_{i=1}^n \left(\frac{\text{Montant investi}_i}{\text{Encours du portefeuille}} \times PB_i \right)$$

◆ Objectifs de LFDE

La faible maturité des données actuelles sur la taxonomie européenne ne nous permet pas pour le moment de définir des objectifs d'alignement taxonomie ou part verte. Nous travaillons avec notre prestataire de données climatiques sur la compréhension des méthodologies et de la donnée afin d'être en mesure de définir des objectifs pertinents à moyen terme.

Part verte et part brune

	PVE (Source : C4F)			PVE (Source : MSCI)			Part Brune (Source C4F)			
	Taux de couverture de l'OPC	OPC	Indice	Taux de couverture de l'OPC	OPC	Indice	Taux de couverture de l'OPC	OPC	Indice	
Donnée au 31/12/2021										
Investissements à Impact										
Actions	Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe ¹	91%	49%	22%	93%	59%	40%	91%	0,0%	0,4%
	Echiquier Impact et Solidaire	86%	56%	22%	84%	57%	40%	86%	0,0%	0,4%
	Echiquier Positive Impact Europe	95%	53%	22%	94%	55%	40%	95%	0,0%	0,4%
Convictions Durables										
Actions	Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap	86%	40%	37%	79%	48%	52%	86%	0,0%	0,8%
	Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe*	85%	41%	46%	90%	51%	56%	86%	0,0%	0,3%
	Echiquier Alpha Major SRI	92%	33%	22%	94%	51%	40%	94%	0,0%	0,4%
	Echiquier Major SRI Growth Europe*	97%	31%	22%	100%	48%	40%	97%	0,0%	0,4%
	Echiquier Health Impact For All ²	90%	16%	6%	87%	20%	10%	90%	0,0%	0,0%
Crédit & Convertibles	Echiquier Convexité SRI Europe	88%	49%	33%	89%	50%	40%	85%	0,0%	0,0%
	Echiquier Credit SRI Europe	70%	33%	15%	90%	51%	40%	81%	0,1%	0,2%
	Echiquier High Yield SRI Europe	20%	55%	30%	82%	63%	56%	22%	0,2%	0,2%
Multi actifs	Echiquier ARTY SRI*	78%	33%	2%	91%	47%	40%	85%	0,0%	0,3%
Intégration ESG										
Actions	Echiquier Agressor*	95%	31%	22%	98%	51%	40%	95%	0,0%	0,4%
	Echiquier Artificial Intelligence*	92%	26%	33%	98%	35%	43%	92%	0,0%	0,3%
	Echiquier Entrepreneurs*	79%	43%	42%	69%	44%	46%	79%	0,2%	0,0%
	Echiquier Excelsior	78%	48%	42%	20%	36%	46%	78%	0,0%	0,0%
	Echiquier Luxury	100%	10%	33%	87%	14%	43%	100%	0,0%	0,3%
	Echiquier Robotics	92%	60%	33%	94%	73%	43%	92%	0,0%	0,3%
	Echiquier Space	64%	32%	34%	77%	51%	44%	64%	0,0%	0,2%
	Echiquier USA	94%	41%	36%	97%	29%	43%	94%	0,3%	0,2%
	Echiquier Value Euro	92%	31%	27%	86%	52%	49%	93%	0,0%	0,4%
	Echiquier World Equity Growth*	93%	37%	34%	97%	32%	44%	93%	0,0%	0,2%
Multi actifs Crédit	Echiquier World Next Leaders	82%	50%	34%	94%	35%	44%	93%	0,0%	0,2%
	Echiquier Altarocca Hybrid Bonds	75%	49%	20%	94%	77%	72%	91%	0,3%	0,3%
	Echiquier Patrimoine	64%	32%	16%	59,8	44%	39%	69%	0,1%	0,3%
TOUTES LES POSITIONS LFDE		82%	37%		80%	46%		84%	0,0%	

*OPC de plus de 500M€ d'encours sous gestion et soumis à l'article 29 LEC.

¹ Anciennement Echiquier Climate Impact Europe

² Anciennement Echiquier Health, devenu OPC à Impact début 2022.

◆ Interprétation

Nous observons que selon nos deux fournisseurs de données, la part verte éligible d'**Echiquier World Equity Growth** s'établit entre 30 et 40% du montant investi. Parmi les principaux contributeurs, citons l'entreprise suisse TE CONNECTIVITY qui commercialise des solutions de connexion électrique à destination de nombreux secteurs participant notamment à la transition énergétique. L'éligibilité à la taxonomie européenne du chiffre d'affaires de l'entreprise est donc de 100% pour MSCI ESG Research comme pour Carbon4 Finance.

◆ Limites de l'indicateur

Nous ne sommes pas en mesure de fournir des chiffres d'alignement à la taxonomie (PV) pour nos portefeuilles au 31/12/2021 car les données fournies par nos fournisseurs ne prennent à ce jour en compte, ni le *Do No Significant Harm*, ni les critères techniques de la taxonomie européenne. Nous ne disposons pas de suffisamment de données à ce jour sur la part brune des entreprises en portefeuille.

De plus, pour de nombreux émetteurs, la donnée que nous sommes en mesure de publier est issue de ratios statistiques sectoriels dits *top down*.

Nous constatons également des écarts dans les données fournies par nos deux principaux fournisseurs de données, Carbon4 Finance et MSCI ESG Research. Ces écarts, qui s'expliquent par des différences méthodologiques et d'évaluation statistiques, devraient être comblés après l'entrée en vigueur de l'obligation de publication par les entreprises de plus de 500 salariés de leur alignement avec la taxonomie européenne. Nous avons publié volontairement les PVE issues de ces deux sources afin d'être les plus transparents possibles sur l'état des données actuellement à notre disposition, leurs écarts et leurs limites.



Les entreprises sont mentionnées à titre d'illustration, leur présence dans le portefeuille n'est pas garantie au-delà du 31/12/2021, leur notations extra financière peut varier dans le temps.

Biodiversité

Ensemble des milieux naturels ou semi-naturels et des êtres vivants qui les composent.

ADEME

◆ Importance de l'indicateur

La perte en biodiversité est un enjeu environnemental crucial au même titre que le réchauffement climatique. La perturbation des écosystèmes entraîne des effets considérables dont les conséquences sont néfastes pour les populations et l'activité des entreprises dépendantes des services rendus possibles par le bon fonctionnement de ces écosystèmes – **les services écosystémiques**. En effet, lorsque la biodiversité, aussi appelée capital naturel, diminue, les écosystèmes sont moins résilients et se dégradent ou sont détruits. La perte des services écosystémiques génère par exemple la perturbation du cycle de l'eau et par conséquent des inondations et des sécheresses, ou encore la perte de rendement agricole en raison de la dégradation des sols. C'est pourquoi nous avons souhaité présenter un indicateur mesurant l'impact des sociétés dans lesquelles nous investissons sur la biodiversité.

◆ Méthodologie

Nous avons retenu l'indicateur MSAppb*, le *Mean Species Abundance* en part per billion exprimant la perte moyenne d'espèces sur une surface standardisée. Cet indicateur d'apparence complexe a le mérite d'agréger les impacts dynamiques (impacts de l'entreprise sur la biodiversité durant l'année en cours) et statiques (impacts passés) de l'ensemble de nos investissements, sur la biodiversité, malgré la diversité des écosystèmes impactés, terrestres et aquatiques.

MSAppb* de l'entreprise A alloué au portefeuille = MSAppb* par milliard d'euros de valeur d'entreprise X montant investi X 10⁻³

Cet indicateur, développé par Carbon4 Finance en partenariat avec CDC Biodiversité, exprime l'impact de l'activité de chaque entreprise sur la dégradation des écosystèmes. Plus ce chiffre est élevé, plus l'impact de l'entreprise est important.

◆ Objectifs de LFDE

L'objectif du *Finance for Biodiversity Pledge* dont nous sommes signataires est d'inverser la perte de biodiversité d'ici la fin de la décennie. Les mesures actuelles de perte de biodiversité ne sont pas suffisamment précises pour nous permettre de fixer des objectifs quantitatifs pertinents. Cependant nous nous fixons pour objectif de réduire notre empreinte biodiversité sur le long terme et nous cherchons à la maintenir en dessous de celle de leur indice de référence.



Empreinte Biodiversité

	Taux de couverture de l'OPC	Msappb* en valeur absolue		Msappb* par Milliard d'€ investi		Msappb* par milliard d'€ de valeur d'entreprise			
		OPC	Indice	OPC	Indice	OPC	Indice		
Donnée au 31/12/2021									
Investissements à Impact									
Actions	Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe ¹	88,8%	2,4	3,4	61,1	86,7	57,6	77,9	
	Echiquier Impact et Solidaire	75,4%	0,05	0,06	68,5	94,8	61,5	77,9	
	Echiquier Positive Impact Europe	85,1%	22,3	32,8	57,1	84,0	56,6	77,9	
Convictions Durables									
Actions	Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap	75,4%	12,8	26,8	48,4	101,5	41,9	78,5	
	Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe*	83,0%	82,3	115,1	40,0	55,9	34,5	80,0	
	Echiquier Alpha Major SRI	93,9%	5,02	9,4	38,9	72,9	36,0	77,9	
	Echiquier Major SRI Growth Europe*	99,7%	36,9	72,4	35,7	70,1	35,6	77,9	
	Echiquier Health Impact For All ²	77,1%	0,5	1,05	22,3	51,7	20,0	39,8	
Crédit & Convertibles	Echiquier Convexité SRI Europe	84,6%	9,4	14,4	37,0	56,6	33,9	51,3	
	Echiquier Credit SRI Europe	61,2%	5,4	9,8	51,3	94,0	45,3	61,3	
	Echiquier High Yield SRI Europe	59,3%	1,4	137,2	71,9	6886,4	85,2	67,6	
Multi actifs	Echiquier ARTY SRI*	75,0%	35,3	44,7	63,3	80,0	54,2	17,3	
Intégration ESG									
Actions	Echiquier Agressor*	95,0%	27,4	35,2	59,3	76,3	56,2	77,9	
	Echiquier Artificial Intelligence*	43,1%	1,0	42,7	2,4	105,3	2,2	45,9	
	Echiquier Entrepreneurs*	27,5%	13,9	3,9	91,8	26,0	72,6	163,2	
	Echiquier Excelsior	17,8%	1,0	0,7	64,7	45,7	50,7	163,2	
	Echiquier Luxury	85,4%	1,1	1,0	49,8	46,8	49,6	45,9	
	Echiquier Robotics	63,8%	0,21	1,0	14,16	67,5	13,1	45,9	
	Echiquier Space	35,7%	0,23	2,6	15,5	171,5	9,9	48,9	
	Echiquier USA	89,1%	1,42	2,4	20,1	33,5	18,9	32,5	
	Echiquier Value Euro	71,9%	45,18	23,2	179,6	92,0	166,8	69,1	
	Echiquier World Equity Growth*	79,6%	27,15	40,4	36,5	54,3	34,0	48,9	
	Echiquier World Next Leaders	14,1%	0,27	16,1	6,01	357,5	4,9	48,9	
	Multi actifs	Echiquier Altarocca Hybrid Bonds	70,2%	5,30	792,6	107,3	16039,9	92,7	149,5
		Echiquier Patrimoine	58,8%	7,7	5,6	99,8	73,1	70,4	71,9
TOUTES LES POSITIONS LFDE		67,6%	330,6		50,3%		43,4		

*OPC de plus de 500M€ d'encours sous gestion et soumis à l'article 29 LEC.

¹ Anciennement Echiquier Climate Impact Europe.

² Anciennement Echiquier Health, devenu OPC à Impact début 2022.

◆ Interprétation

Echiquier Major SRI Growth Europe présente un impact sur la biodiversité de 37 MSAppb* (vs 72 MSAppb* pour son indice), soit **près de deux fois inférieure**. Au 31/12/2021, l'intégralité des entreprises en portefeuille était couverte par notre analyse d'impact sur la biodiversité. Au sein du portefeuille, l'entreprise ayant l'impact sur la biodiversité le plus important est le groupe suisse d'agroalimentaire NESTLE.

L'OPC, par les montants investis dans les entreprises de son portefeuille au 31/12/2021, a contribué à une perte de biodiversité terrestre équivalente à l'artificialisation d'une surface de 1,8km² soit l'équivalent de 389 terrains de football, sur l'année 2021 (vs 801 pour son indice).

◆ Limites de l'indicateur

A ce stade, les empreintes biodiversité des entreprises sont calculées sur la base de données financières sectorielles et de données sur les émissions carbone, en partie calculées avec des ratio sectoriels. Par conséquent, les empreintes biodiversité des entreprises sont des estimations et ne se prêtent pas à des comparaisons entre entreprises, notamment au sein d'un même secteur. Cet indicateur nous permet donc uniquement de dégager des tendances concernant l'impact sur la biodiversité des entreprises présentes dans nos portefeuilles.

De plus, le MSAppb* ne couvre pas le risque d'extinction des espèces, la dégradation de la diversité des gènes, la biodiversité marine et certains types de pollution comme les déchets plastiques. LFDE accorde du temps et des ressources, notamment par la participation de son équipe de recherche Investissement Responsable à des groupes de travail, avec pour objectif de faire progresser les pratiques de Place sur la mesure de l'impact biodiversité et l'engagement avec les entreprises.



Les entreprises sont mentionnées à titre d'illustration, leur présence dans le portefeuille n'est pas garantie au-delà du 31/12/2021, leur notation extra financière peut varier dans le temps.

Tableau de correspondance

	Article 29 LEC	Task Force on Climate-Related Financial Disclosure (TCFD)
Démarche Générale de l'entité	Pages 72, 73	
Moyens internes pour contribuer à la transition	Page 73	
Gouvernance de l'ESG au sein de l'entité financière	Page 9	Page 9
Stratégie d'engagement auprès des émetteurs	Pages 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19	
Investissements « durables » et investissement dans les énergies fossiles	Pages 16, 17, 18, 19, 56	
Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris	Pages 15, 25, 44, 45, 46, 47	Pages 15, 25, 44, 45, 46, 47
Stratégie d'alignement « biodiversité »	Pages 35, 58, 59, 60, 61	Pages 35, 58, 59, 60, 61
Intégration des risques ESG dans la gestion des risques	Page 27	
Mesures d'amélioration	Pages 22, 23, 25	
Indicateurs utilisés pour mesurer les risques relatifs au climat		Page 29
Publier l'empreinte carbone tous scopes de ses investissements		Pages 40, 41, 42, 43
Publier l'empreinte carbone tous scopes de ses investissements	Pages 43, 47, 53, 57, 61	

3.

Annexes

Glossaire et méthodologies

Accord de Paris

L'accord de Paris est un traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques. Il a été adopté par 196 Parties lors de la COP 21 à Paris, le 12 décembre 2015 et est entré en vigueur le 4 novembre 2016. Son objectif est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2°, de préférence à 1,5° C, par rapport au niveau préindustriel.

AIE – Agence Internationale de l'Energie

Alignement de température

L'indicateur positionne le portefeuille sur une échelle de température allant de 1,5° à 6°C réalisé par Carbon4 Finance. A l'échelle de l'OPC, chaque entreprise fait l'objet d'une notation (score CIA) dépendant de son secteur d'activité, de ses résultats climatiques passés et de sa stratégie de décarbonation. A ce score est ensuite associée une température comprise entre 1,5° et 6°C. La table de correspondance entre score CIA et températures a été construite sur la base de l'étude deux univers de sociétés :

- Le scénario *Business as usual* est établi en ligne avec la trajectoire de + 3,5°C, augmentation moyenne de la température du scénario IPCC RCP6.0. Il est représenté par l'ensemble de la base de données de la CIA, proxy de l'économie mondiale. Cet indice est représentatif de l'économie européenne actuelle.
- La trajectoire + 2°C sera représentée par l'indice Euronext Low Carbon 100, un indice bas carbone "optimisé CIA" (incluant les pure players bas carbone).
 - >> Cette démarche de construction d'un portefeuille bas carbone et compatible 2°C a été validée par le Comité Scientifique d'Euronext LC100, présidé par Pascal CANFIN et composé d'universitaires, d'ONG et d'experts environnementaux.

Les performances climatiques de ces deux références sont associées à un score CIA. Une courbe déterminée en utilisant ces deux références, débutant à + 1,5°C et plafonnée à + 6°C, permet d'évaluer la hausse de température d'un OPC ou d'un indice à partir de son score CIA.

Carbon Impact Ratio (CIR)

Il s'agit du ratio entre les émissions économisées et les émissions induites d'une entreprise. Cet indicateur permet d'estimer la pertinence de l'activité d'une entreprise par rapport aux enjeux de la lutte contre le changement climatique : plus le CIR est élevé, plus l'entreprise « économise » des GES par rapport à ce qu'elle induit, plus ses activités sont pertinentes dans la transition vers une économie bas carbone. Pour une entreprise donnée, un CIR supérieur à 1 implique que son activité économise plus d'émissions de GES qu'elle n'en induit.

Critères ESG – Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

Emissions économisées

Elles sont calculées en additionnant les "émissions évitées" et les "émissions réduites" d'une entreprise :

- les **émissions évitées** le sont par les produits et services de l'entreprise. Elles sont calculées en comparant les émissions avec un scénario de référence sectoriel, par exemple un scénario 2°C de l'Agence Internationale de l'Énergie. Une entreprise évite des émissions s'il y a un gain entre les émissions induites de l'entreprise par rapport au scénario de référence des émissions sectorielles.
- les **émissions réduites** le sont grâce à l'efficacité d'un processus sur une période donnée : une réduction des émissions est une diminution réelle de l'intensité carbone de l'entreprise sur les 5 dernières années.

Emissions induites

Ce sont les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) effectivement rejetées dans l'atmosphère et imputées à l'entreprise. Cet indicateur aussi appelé empreinte carbone peut être exprimé en intensité ou en absolu, permet de comparer la performance climatique des entreprises entre elles et dans le temps.

GIEC – Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat

Global Coal Exit List

Il s'agit d'un outil d'information développé par *Urgewald* et rendant visible au secteur financier toutes les entreprises opérant dans la chaîne de valeur du charbon thermique. Elle identifie clairement les entreprises qui développent encore de nouveaux actifs houillers et offre des données fiables et transparentes grâce auxquelles les institutions financières peuvent éliminer progressivement de leurs portefeuilles les activités liées au charbon.

Green Bonds

Terme que l'on traduit par obligation environnementale, est un titre obligataire qu'émet une entreprise, une organisation internationale ou une collectivité locale sur les marchés financiers pour financer un projet ou une activité à bénéfice environnemental. Les *green bonds* attirent plus particulièrement les investisseurs responsables qui recherchent un double bénéfice financier et environnemental.

ISR – Investissement Socialement Responsable [Source AFG]

L'ISR est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Tonnes Equivalent CO₂ (t eq CO₂)

Méthode de calcul permettant de comparer les gaz à effet de serre en prenant le CO₂ comme référence.

Tonnes de CO₂ d'un gaz = Quantité du gaz x Potentiel de Réchauffement Global du gaz (PRG)

PRG = un coefficient permettant de comparer l'effet sur le climat d'un gaz à celui du CO₂.

Glossaire et méthodologies

MSAppb* par milliard d'euros investis

Méthode de calcul permettant de mesurer l'impact sur la biodiversité d'une entreprise (ou d'un portefeuille). Celle-ci est exprimée en MSAppb* (*Mean Species Average* en part per billion = nombre moyen d'espèces observées dans un milieu donné sur une surface standardisée) par milliard d'euros investis. Le MSA est un indicateur allant de 0 à 100% fourni par le modèle GLOBIO (*Global Biodiversity Model For Policy Support*) développé par PBL Netherlands Environmental Assessment Agency en collaboration avec de nombreux partenaires, notamment universitaires. Il mesure la préservation d'un écosystème. Un MSA égal à 100% correspond à une forêt primaire, tandis qu'un MSA de 0% correspond à un parking. Le MSAppb* présente la perte en biodiversité sur une surface standardisée, et permet d'agrèger les différents impacts d'une entreprise ou d'un portefeuille, terrestres et aquatiques, sur des horizons temporels différents (impacts présents et futurs).

Part Brune (PB)

Il s'agit de la somme de la part de la production électrique générée à partir de sources fossiles, de la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles, de la part des revenus dérivés de l'extraction de combustibles fossiles et de l'extraction du charbon.

Part Verte (PV) ou alignement taxonomie

Correspond au pourcentage de l'activité éligible d'une entreprise, qui répond précisément aux critères techniques de la taxonomie européenne et qui n'affecte pas négativement significativement les autres objectifs de la taxonomie – aussi appelé DNSH (« Do No Significant Harm »). La PV indique donc la part du chiffre d'affaires d'une entreprise qui est effectivement alignée avec la taxonomie européenne.

Part Verte Eligible (PVE)

La PVE représente la part du chiffre d'affaires de l'entreprise qui provient d'activités éligibles à la taxonomie européenne, pour les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Parmi la liste des activités éligibles nous retrouvons la rénovation de bâtiments ou encore la fabrication d'éoliennes.

Risques Physiques

Risques pouvant affecter les immobilisations ou les activités d'une entreprise résultant du changement climatique et liés à des événements météorologiques extrêmes aigus (cf. tempêtes) ou à des changements à plus long terme dans les régimes climatiques tendanciels (cf. sécheresses).

Scénario P2 du rapport « Réchauffement planétaire de 1,5 °C » du GIEC

Scénario qui met significativement l'accent sur la durabilité, y compris l'intensité énergétique, le

développement humain, la convergence économique et la coopération internationale, ainsi qu'une réorientation vers des modes de consommation durables et robustes, des innovations technologiques à faible intensité de carbone et des systèmes d'utilisation des terres bien gérés, avec une acceptabilité sociétale limitée pour e qui est de la captage et du stockage du carbone.

Score de Maturité Climat et Biodiversité

Cet indicateur est un outil propriétaire LFDE intégrant des éléments qualitatifs et quantitatifs, à la fois rétrospectifs et prospectifs permettant de mesurer la maturité de l'entreprise sur la prise en compte du changement climatique et/ou des enjeux de biodiversité. Ce score repose sur 4 piliers : Gouvernance Climat, Engagement Climat, Engagement Biodiversité et Transition Juste. L'intégration du pilier Engagement Biodiversité à ce score dépend de l'impact de l'activité de l'entreprise sur la biodiversité.

Ce score reflète le niveau d'avancement (mesuré en %) de l'entreprise dans la prise en compte des enjeux climatiques et biodiversité auxquels elle est et sera confrontée :

- Un score de 0% indique que l'entreprise n'a pas encore démarré son processus de transition climatique et/ou biodiversité.
- A l'inverse, un score de 100% indique que l'entreprise est complètement mature dans sa démarche de transition.

Score de Risques Physiques

Score allant de 0 à 100 mesurant le niveau de risques physiques d'une entreprise (ou d'un portefeuille) par son exposition aux sept aléas climatiques suivants : élévation du niveau des eaux, tempêtes, précipitations extrêmes, cycles de précipitations, vagues de chaleur, sécheresse, augmentation moyenne des températures. Plus le score est proche de 100, plus le risque physique est considéré comme élevé. Le score calculé pour une entreprise correspond à son exposition (probabilité d'occurrence de l'aléa climatique) multiplié par sa vulnérabilité (impact estimé en cas d'occurrence de cet aléa).

Carbon4 Finance fournit plusieurs indicateurs de risques physiques selon le scénario climatique et l'horizon temporel choisi. Nous avons choisi d'utiliser et de communiquer les résultats du scénario recommandé par Carbon4 Finance pour l'ensemble de nos portefeuilles et indices de référence. Ces résultats correspondent aux scores moyens pondérés des différents risques physiques des entreprises en portefeuille dans un scénario dit « médian » (RCP 6.0 du GIEC), c'est-à-dire un scénario d'augmentation substantielle des températures médianes au cours du XXI^{ème} siècle, à l'horizon 2050.

WACI

Weighted Average Carbon Intensity est un indicateur d'intensité carbone d'un portefeuille indiquant son exposition aux entreprises intensives en carbone. C'est une moyenne pondérée des intensités carbonées (tonnes de CO₂ par Million d'euros de valeur d'entreprise) des entreprises présentes en portefeuilles. Plus le résultat est élevé, plus le portefeuille est en moyenne exposé à des entreprises très carbonées

Avertissements

Les entreprises citées dans ce document sont mentionnées à titre d'illustration, leur présence dans les portefeuilles n'est pas garantie au-delà du 31/12/2021, leurs notations extra financières peuvent varier dans le temps.

Les OPC nommés dans ce document présentent des risques :

Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe : risque de perte en capital, risque actions, risque lié à l'investissement dans des actions de petites et moyennes capitalisations, risque de gestion discrétionnaire, risque de taux, risque de crédit, risque de change et risque en matière de durabilité.

Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap : risque de perte en capital, risque actions, risque lié à l'investissement dans des actions de petites et moyennes capitalisations, risque de gestion discrétionnaire, risque de change et risque en matière de durabilité.

Echiquier Aggressor : risque de perte en capital, risque actions, risque lié à l'investissement dans des actions de petites et moyennes capitalisations, risque de gestion discrétionnaire, risque de taux, risque de crédit, risque de change, et risque en matière de durabilité. Echiquier Entrepreneurs : risque de perte en capital, risque actions, risque lié à l'investissement dans des actions de petites et moyennes capitalisations, risque de gestion discrétionnaire, risque de taux, risque en matière de durabilité, risque de crédit et risque de change.

Echiquier Entrepreneurs : risque de perte en capital, risque actions, risque lié à l'investissement dans des actions de petites et moyennes capitalisations, risque de gestion discrétionnaire, risque de taux, risque en matière de durabilité, risque de crédit et risque de change.

Echiquier Major SRI Growth Europe : risque de perte en capital, risque actions, risque lié à l'investissement dans des actions de petites et moyennes capitalisations, risque de gestion discrétionnaire, risque de taux, risque en matière de durabilité, risque de crédit et risque de change.

Echiquier Alpha Major SRI : risque de perte en capital, risque de gestion discrétionnaire, risque actions, risque lié à l'investissement dans des actions de petites et moyennes capitalisations, impact produits dérivés, risque en matière de durabilité, risque de change, risque de taux et risque de crédit.

Echiquier Positive Impact Europe : risque de perte en capital, risque actions, risque de change, risque de gestion discrétionnaire, risque de taux, risque en matière de durabilité et risque de crédit.

Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe : risque de perte en capital, risque actions, risque lié à l'investissement dans des actions de petites et moyennes capitalisations, risque de change, risque de gestion discrétionnaire, risque en matière de durabilité, risque de taux et risque de crédit.

Echiquier Convexité SRI Europe : risque de gestion discrétionnaire, risque lié à l'investissement dans des obligations convertibles, risque de perte en capital, risque actions, risque de taux, risque en matière de durabilité, risque de crédit, au risque de change, au risque titres spéculatifs «High Yield», et au risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées.

Echiquier Value Euro : risque de perte en capital, risque actions, risque lié à l'investissement dans des actions de petites et moyennes capitalisations, risque de gestion discrétionnaire, risque de taux, risque en matière de durabilité, risque de crédit et risque de change.

Echiquier World Equity Growth : risque de perte en capital, risque actions, risque de change, risque de gestion discrétionnaire, risque de taux, risque en matière de durabilité et risque de crédit.

Echiquier Artificial Intelligence : risque de perte en capital, risque actions, risque de change, risque de gestion discrétionnaire, risque de taux, risque en matière de durabilité, risque de crédit, risque lié à l'utilisation de produits dérivés et risque lié aux marchés émergents.

Echiquier Robotics : risque de perte en capital, risque actions, risque lié à l'investissement dans des actions de petites et moyennes capitalisations, risque de change, risque de gestion discrétionnaire, risque en matière de durabilité, risque de taux, risque de crédit, risque de contrepartie, risque sur les titres spéculatifs High Yield, risque de liquidité, et risque lié à l'investissement dans des pays émergents.

Echiquier Luxury : risque de perte en capital, risque actions, risque lié à l'investissement dans des actions de petites et moyennes capitalisations, risque de change, risque de gestion discrétionnaire, risque en matière de durabilité, risque de taux, risque de contrepartie, risque de crédit, risque de liquidité, et risque lié à l'investissement dans les pays émergents.

Echiquier Health Impact For All : risque de perte en capital, risque actions, risque lié à l'investissement dans des actions de petites et moyennes capitalisations, risque de change, risque de gestion discrétionnaire, risque en matière de durabilité, risque de taux, risque de crédit, risque lié à l'investissement dans des pays émergents et risque en matière de durabilité.

Echiquier Excelsior : risque de perte en capital, risque actions, risque lié à l'investissement dans des actions de petites et moyennes capitalisations, risque de gestion discrétionnaire, risque de taux, risque en matière de durabilité, risque de crédit et risque de change.

Echiquier ARTY SRI : risque de gestion discrétionnaire, risque de perte en capital, risque de taux, risque de crédit, risque actions, risque en matière de durabilité, risque lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation, au risque de change, au risque titres spéculatifs «High Yield», au risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées, et aux différents risques liés à l'utilisation d'obligations convertibles contingentes.

Echiquier Patrimoine : risque de gestion discrétionnaire, risque de taux, risque de crédit, risque actions, risque lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation, risque en matière de durabilité, risque de perte en capital, au risque de change, au risque titres spéculatifs «High Yield», au risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées, et aux différents risques liés à l'utilisation d'obligations convertibles contingentes.

Echiquier Convexité SRI Europe : risque de gestion discrétionnaire, risque lié à l'investissement dans des obligations convertibles, risque de perte en capital, risque actions, risque de taux, risque en matière de durabilité, risque de crédit, au risque de change, au risque titres spéculatifs «High Yield», et au risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées.

Echiquier Altarocca Hybrid Bonds : risque de perte en capital, risque de gestion discrétionnaire, risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées, risque titres spéculatifs «High Yield», risque de taux, risque en matière de durabilité, risque de crédit, au risque de contrepartie, au risque de volatilité, au risque de liquidité, au risque lié à l'engagement sur des instruments financiers à terme, et au risque lié à l'investissement dans des pays émergents.

Echiquier Credit SRI Europe : risque de gestion discrétionnaire, risque de taux, risque de crédit, risque de perte en capital, risque de change, risque lié à la faible liquidité de certains titres, risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées et risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles contingentes, et risque en matière de durabilité

Echiquier Space : risque de perte en capital, risque actions, risque lié à l'investissement dans des pays émergents, risque de taux, risque de change, risque en matière de durabilité, l'OPC est également exposé au risque de taux.

Echiquier High Yield SRI Europe : risque de perte en capital, risque de gestion discrétionnaire, risque de crédit, risque titres spéculatifs «High Yield», risque de taux, risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées, risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles contingentes, et risque en matière de durabilité

Echiquier Impact et Solidaire : risque de perte en capital, risque de gestion discrétionnaire, risque actions, risque lié à l'investissement dans des actions de petites et moyennes capitalisations, risque de taux, risque en matière de durabilité, risque de crédit, risque lié à la détention de titres non cotés, risque lié au marché immobilier, et risque de liquidité et de valorisation lié à l'investissement dans des Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA).

Echiquier USA : risque de perte en capital, risque actions, risques lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation, risque de change, risque de gestion discrétionnaire, risque de taux, risque de crédit, risque de durabilité

Avertissements

◆ Lexique des risques

Risque de perte en capital : la perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions : si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risque lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation : sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux : la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit : risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont faibles, le gérant risque de ne pas pouvoir vendre les titres rapidement dans les conditions satisfaisantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de change : Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque titres spéculatifs «High Yield» : les titres spéculatifs ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie «Investment Grade». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative pourra baisser. De plus, les volumes échangés sur ces types d'instruments pouvant être réduits, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse.

Risque lié à l'investissement dans des obligations convertibles : la valeur des obligations convertibles dépend, entre autres, des facteurs : taux, crédit, action, prix de l'option intégrée dans l'obligation convertible. Ces éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées : Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPC. L'utilisation des obligations subordonnées

peut exposer l'OPC aux risques de perte en capital, d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).

Risque lié à la stratégie de gestion : Les stratégies de gestion à rendement absolu sont des techniques consistant à profiter d'écart de cours constatés (ou anticipés) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces prises de position (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses par exemple), la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risque lié à l'engagement sur des instruments financiers à terme : le compartiment peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille avec un engagement global de 100 % maximum de l'actif. L'utilisation de ces instruments respecte la fourchette de sensibilité fixée. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra être amenée à baisser.

Risque lié à l'utilisation de produits dérivés : l'OPC peut avoir recours à des investissements financiers à terme. L'évolution du sous-jacent du produit dérivé peut alors être amplifié et avoir une incidence plus forte sur la VL.

Risque de contrepartie : en cas de défaillance d'une contrepartie utilisée par l'OPC, celle-ci ne serait plus en mesure d'honorer les avoirs, titres, ou espèces ou les engagements pris avec l'OPC ; ces évènements pourraient avoir un impact négatif sur de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles contingentes : Les obligations convertibles contingentes sont des titres de créance subordonnés émis par les établissements de crédit ou les compagnies d'assurance ou de réassurance, éligibles dans leurs fonds propres réglementaires et qui présentent la spécificité d'être convertibles en actions, ou bien dont le nominal peut être diminué (mécanisme dit de « *write down* ») en cas de survenance d'un « élément déclencheur » (« *Trigger* »), préalablement défini dans le prospectus. Une obligation convertible contingente inclut une option de conversion en actions à l'initiative de l'émetteur en cas de dégradation de sa situation financière. En plus du risque de crédit et de taux inhérent aux obligations, l'activation de l'option de conversion peut entraîner une baisse de la valeur de l'obligation convertible contingente supérieure à celle constatée sur les autres obligations classiques de l'émetteur. Selon les conditions fixées par l'obligation convertible contingente concernée, certains évènements déclencheurs peuvent entraîner une dépréciation permanente à zéro de l'investissement principal et/ou des intérêts courus ou une conversion de l'obligation en action.

Risque de volatilité : ce risque est lié à la propension d'un actif à varier significativement à la hausse ou à la baisse, soit pour des raisons spécifiques, soit du fait de l'évolution générale des marchés. Plus cet actif a tendance à varier fortement sur une courte durée, plus il est dit volatil et donc risqué. L'évolution de la volatilité de l'action sous-jacente à un impact direct sur la valeur de l'option de conversion des obligations convertibles. Une baisse de la volatilité peut provoquer une baisse des cours des obligations convertibles et par conséquent une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque lié à l'investissement dans des pays émergents : il existe un risque lié aux investissements dans les pays émergents qui résulte notamment des conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales ou de facteurs politiques et réglementaires. Les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales. La valeur liquidative de l'OPC pourra donc avoir le même comportement.

Risque en matière de durabilité : Un risque en matière de durabilité se réfère à un évènement environnemental, social ou de gouvernance qui peut potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative matérielle sur la valeur des investissements. Les impacts consécutifs à la survenance d'un risque de durabilité peuvent être nombreux et varier notamment en fonction du processus de gestion de l'OPC et de sa zone géographique. En général, lorsqu'un risque lié à l'application du risque de durabilité se produit pour un actif, il y aura un impact négatif et éventuellement une perte significative de sa valeur.

Approche extra-financière de LFDE



L'investissement responsable fait partie de l'ADN de La Financière de l'Échiquier. Cette conviction forte, portée dès l'origine par nos fondateurs, a permis de façonner la société de gestion responsable qu'est La Financière de l'Échiquier aujourd'hui. En tant que gestionnaires d'actifs responsables et engagés, nous estimons que le secteur financier a un rôle à jouer pour rendre le monde meilleur, en orientant les capitaux vers les entreprises vertueuses qui contribuent au bien commun. Nous sommes convaincus que les entreprises ambitieuses sur les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont aussi les plus performantes et que leur performance financière s'ancre dans la durée.

Face à la nécessité de construire un écosystème plus durable, plus équitable et plus résilient pour les générations futures, nous portons l'exigence ISR toujours plus loin, en visant plus d'impact, en renforçant la transparence de notre démarche et notre engagement afin de nourrir notre objectif majeur : démocratiser l'ISR. La démarche extra-financière de LFDE est détaillée au sein de notre code de transparence disponible sur notre site internet rubrique [Investissement Responsable – Pour aller plus loin](#).

La Financière de l'Échiquier exerce son rôle d'investisseur responsable de trois façons :

Intégration ESG : Un socle de responsabilité commun pour la gestion

Notre politique d'Intégration ESG - qui consiste à prendre en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance - concerne l'intégralité des OPC gérés activement par La Financière de l'Échiquier. Ce socle de responsabilité commun vise à rapprocher progressivement les pratiques de l'ensemble de l'équipe de gestion de celles mises en œuvre dans le cadre des OPC labellisés ISR. L'analyse des critères extra-financiers, et en particulier de la gouvernance, nous permet d'identifier les meilleures pratiques ESG et de mieux apprécier les risques auxquels les entreprises font face.

Convictions Durables : Un engagement renforcé dans le cadre de nos OPC ISR

Acteur historique de l'ISR, La Financière de l'Échiquier propose depuis 2010 des OPC ISR. Au-delà de notre politique d'Intégration ESG, la création d'une offre dédiée marque l'engagement de la société en la matière. Ici, l'analyse des critères extra-financiers a un impact important sur la sélection des entreprises en portefeuille. Elle contribue à mieux identifier les risques et à détecter de nouvelles opportunités d'investissement.

Investissement à Impact : La nouvelle frontière de l'ISR

Pionnier de l'investissement responsable en France, La Financière de l'Échiquier s'est engagée dès 2017 sur le terrain de l'investissement à impact coté en lançant son premier OPC à impact, dédié au financement d'entreprises apportant une contribution positive et significative aux

Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Cette décision marque un virage important pour notre société de gestion vers l'investissement à impact, qui est pour nous la nouvelle frontière de l'ISR. L'investissement à impact est un exercice exigeant reposant sur trois principes : l'intentionnalité, l'additionnalité et la mesurabilité. Notre doctrine d'Impact reprend ces principes et donne un cadre aux stratégies d'investissements à impact de LFDE. Avec ce type d'investissement, notre objectif est de maximiser l'impact environnemental et social positif de nos décisions d'investissement.

Au 31 décembre 2021, LFDE gère 14,4 milliards d'euros, dont 92% prennent en compte des critères extra-financiers.

Niveau d'intégration des critères extra-financiers	% des encours totaux	Nombre d'OPC couverts
Investissement à Impact (SFDR 9)	5%	3
Convictions Durables (SFDR 8)	48%	9
Intégration ESG (SFDR 8)	39%	13

◆ Une équipe dédiée

Placée au cœur de l'équipe de gestion, notre équipe Recherche Investissement Responsable est dirigée par Coline Pavot. Elle a fait l'objet d'un renforcement ces dernières années, afin de faire face aux mutations réglementaires, d'autant plus vital pour LFDE que les contenus produits par l'équipe traduisent notre exigence de transparence. Pour accompagner la montée en puissance de l'ISR au sein de notre gestion, notre Service Client dispose d'un collaborateur exclusivement dédié à l'ISR, Corentin Hervé, tout particulièrement en charge de la gestion de la données, des appels d'offres ISR et des processus de labellisation ISR. L'équipe de Recherche Investissement Responsable dispense également des formations thématiques au sein de LFDE, ainsi qu'auprès de nos clients et partenaires, jusque sur le terrain académique.





La Financière de l'Échiquier - www.lfde.com

53, avenue d'Iéna, Paris 16^e - 01 47 23 90 90

S.A. au capital de 10 105 300 € - Siren 352045454 - R.C.S. Paris - APE 671C

N° Intracommunautaire FR 83 352 045 454 - Agrément A.M.F. n° GP 91004

Pour plus d'informations sur les caractéristiques, les risques et les frais des OPC cités dans ce document, nous vous invitons à lire les documents réglementaires (prospectus disponible en anglais et en français et DICI dans les langues officielles de votre pays) disponibles sur notre site internet www.lfde.com. Les investisseurs ou investisseurs potentiels sont informés qu'ils peuvent obtenir un résumé de leurs droits et également déposer une réclamation selon la procédure prévue par la société de gestion. Ces informations sont disponibles dans la langue officielle du pays ou en anglais sur la page Informations réglementaires du site internet de la société de gestion www.lfde.com.

Ces informations et ce document ne sont pas constitutifs d'un conseil en investissement, une proposition d'investissement ou une incitation quelconque à opérer sur les marchés financiers. Elles sont fournies à partir des meilleures sources en notre possession.

Enfin, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la société de gestion peut décider de mettre fin aux accords de commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. La Financière de l'Échiquier, société anonyme au capital social de 10 105 300 euros, ayant son siège social 53, avenue d'Iéna, 75116 PARIS. La Financière de l'Échiquier, enregistrée sous le n° 352 045 454 au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, est agréée en tant que société de gestion de portefeuille par l'A.M.F. (Autorité des Marchés Financiers) sous le numéro GP 91-004.